

N°5

Septembre
Octobre
1983

12 F

Revue Des Travailleurs Sociaux

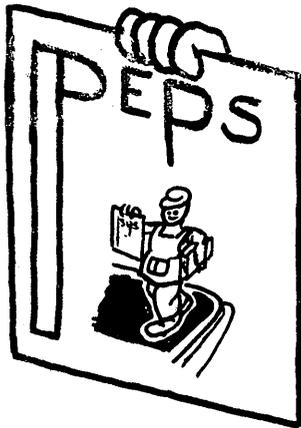
PEPS

ISSN 0754-8761

PROBES ET

PRATIQUES SOCIALES

LE PEPS NOUVEAU
EST ARRIVE !



Jerbo

Directeur de publication :

Philippe Mondolfo

Composition :

Anna Livia Plurabelle

119, bd de Sébastopol 75002 Paris

Imprimerie APOSTROPHE

CIEJ, 42 rue Etienne Marcel -
75002 Paris. Tel: 261 52 68

Membres du PEPS ayant participé
à ce numéro :

Laurence Grange — Simone Bouin —
Rémy Gaté — François Mourier —
Françoise Sellier — Richard Cerdan —
Philippe Mondolfo — José Avila —
Jacqueline Dufresne — Maud —
Christian Labatsuzan — Régine
Lebeller — Brigitte Trocmé —
Catherine Verdenaud — André Jaunay
Christine Fontaine — Alice Billet —
Isabelle Fabre — Luce Jaillet —
Catherine Genaud — Françoise Vallée

Collectifs :

● Région parisienne :

ouvert à tous, réunions les premiers et troisièmes samedi du mois de 9h 30 à 12h 30 au 1, rue Keller - Paris 11ème.

Vous pouvez contacter PEPS par téléphone au :

16 1 - 850 08 14 (Christian)

● Région Nord

Bernard CORTOT
Service de Santé Mentale
25, rue Gambetta
59540 CAUDRY
Tél : (27) 85 64 90

● Région Centre-Est

Régine PONCET
5, rue Georges Clémenceau
10000 TROYES
Tél. : 16 (25) 81-91-19

● Région centre

(28.45.41.37.36.18)
Catherine Deschamps APF 81,
Avenue E. Renan 18000 Bourges
Tél : (48) 20 12 12

Correspondants régionaux :

Édith FONTENEAU
Ecole Départementale de Service Social
Rue de Chaligny
75015 PARIS

Claude THIMEL
22 faubourg Rivotte
25000 BESANCON
Tél. : 16 (81) 81-20-21
(81) 81-03-00

Marie BALLOT
7 rue Selerie
Corbenay
70800 SAINT-LOUP SUR SEMOUSSE

Dessins :
LIDWINE Dominique
PEUREAU Philippe
PERRON Dominique
JEMBO

*Reproduction des articles
et illustrations autorisée avec
mention de leur origine et adresse.*

Dépôt légal n° 49299.

Commission Paritaire n° 64819

Paroles et Pratiques Sociales est née à l'initiative d'un groupe indépendant rassemblant des professionnels et des étudiants.

Les travailleurs sociaux s'interrogent souvent, mais leurs propositions sont rarement transcrites quelque part. Les réponses retenues sont généralement celles de spécialistes ne se situant pas directement dans la pratique quotidienne.

Quant au champ du travail social, malgré quelques expériences et tentatives innovantes, il se trouve découpé en secteurs isolés les uns des autres, en concurrence, s'abandonnant à l'individualisme et au corporatisme.

Ces manières d'exercer nos professions, d'y réfléchir, de suivre nos formations ne nous conviennent pas. Nous voulons essayer, avec d'autres, de modifier cette situation par :

— l'appropriation de nos paroles et de nos réflexions, leur inscription dans une mémoire sans laquelle il n'y a ni conscience ni force collective.

— l'existence d'un espace d'échange et de large confrontation ouvert à tous les secteurs du travail social, aux courants politiques, idéologiques et syndicaux.

— la prise en main de la conception et de la réalisation de la revue par les travailleurs sociaux eux-mêmes et de façon décentralisée.

— une formule vivante dans le ton, la forme et le contenu.

Rechercher le débat et l'expression des travailleurs sociaux, formuler, questionner et analyser nos vécus et nos pratiques, s'engager sur les terrains professionnels, institutionnels et lieux de formation par nos critiques, propositions et initiatives, rendre compte et participer à ce qui s'élabore dans le champ des idées et des pratiques nouvelles, telles sont les orientations actuelles de la revue.

Un moyen efficace d'aider votre journal

**PAROLES & PRATIQUES
SOCIALES**
1, rue Keller - 75011 Paris

Où trouver PEPS à Paris ?

Librairie PUF, 49 boulevard Saint-Michel, 5ème
La Brèche, 9 rue de Tunis, 9ème
Le Tiers-Mythe, 21 rue Cujas, 5ème
Parallèles, 47 rue Saint-Honoré, 1er

Abonnements (8 numéros) — Simple : 80 F
Soutien : 150 F et plus

Envoi groupé pour diffusion militante : nous écrire

Etranger : nous consulter

Chèque à l'ordre de : PEPS

A retourner à Paroles et Pratiques Sociales

1, rue Keller - Paris 75011

en indiquant, le numéro de départ de l'abonnement

LE N°2 EST EPUISÉ

NOM

Prénom

Adresse : n° rue

Code Postal : Localité :

Frais d'envoi à l'étranger :

20 F en Europe

40 F autres pays (par avion)

Vous lisez PEPS c'est bien
 Vous pouvez participer c'est mieux ah ah ah !



EDITORIAL

SOMMAIRE

L'hébergement en question	p. 4
Formation : La Bourse... et la vie	p. 6
Tarte à la crème IIème Acte	p. 9
Pratiques religieuses et santé en milieu hospitalier	p. 14
La réinsertion de l'an 2000 révélée aux délinquants par des « non-travailleurs sociaux »	p. 16
Dans l'infiniment petit du point dans l'infiniment fin du trait... on trouve l'immensité du lieu	p. 18
La Confédération Française des Professions Sociales nous écrit	p. 21
Courrier	
Ça m'énerve	p. 23
Colporteurs et Taupiers	p. 24

NOTE TECHNIQUE AUX RÉDACTEURS (QUE VOUS ETES)

Voici quelques petits détails techniques destinés à nous faire gagner du temps et éviter les erreurs.

Il faut compter pour une page de la revue environ 5000 signes (un signe étant une lettre, une ponctuation, un intervalle ou un chiffre). Cela représente, pour vous, deux pages dactylographiées à raison de 60 signes par ligne (réglez votre machine sur cette largeur), et de 40 lignes par page (intervalle 1,5).

Pour chaque article nous souhaitons :

- Un titre
 - Un chapeau (texte introductif en caractères gras)
 - L'article
 - capitales : EN CAPITALES
 - italiques : soulignez
 - gras : soulignez
 - Un ou deux encadrés d'importance variable en fonction de la longueur de l'article, ex :
 - adresses utiles
 - pour en savoir plus... etc...
 - Des photos
 - Des dessins (nous dire, si les illustrations doivent être retournées, à quelle adresse)
 - Votre adresse, votre téléphone.
- NPO : en bas de l'article, avec votre nom ou pseudonyme, votre fonction.
 Voilà pour la forme
 A vous d'y mettre le fond.

L'HEBERGEMENT EN QUESTION

Trouver un hébergement pour les femmes n'est pas chose aisée. Trouver un hébergement pour les hommes reste une difficulté trop souvent insoluble.

Les témoignages que nous possédons sur les centres d'hébergement en urgence ressemblent étonnamment au récit des hôtels du Moyen-Age. On ne peut que noter la carence des centres publics avec équipe éducative en région parisienne, inexistantes en Seine-Saint-Denis. Il paraît important de souligner la sévérité des critères d'admission de certains établissements qui est telle, qu'elle exclue la « clientèle à problème ».

On assiste aujourd'hui à un malaise chez les travailleurs sociaux du terrain qui reçoivent la demande de placement du client, l'évaluent, tentent de trouver une solution... en vain souvent.

Les Assistantes-Sociales Municipales d'Aubervilliers, par leur pratique professionnelle, se trouvent quotidiennement confrontées à des demandes d'hébergement émanant :

- de femmes en difficulté souvent avec des enfants,
- de jeunes en rupture avec leur famille,
- d'hommes plus ou moins marginaux sans domicile fixe, ou sortant de prison pour lesquels la réinsertion s'avère problématique.

Devant le manque de moyens et les carences des diverses structures d'hébergement existantes, le Service Social Municipal a collectivement décidé d'étudier les besoins en hébergement de la population reçue pendant une période de six mois et a élaboré à cet effet, une grille d'étude.

RÉSULTATS DE LA GRILLE

Les réponses du Service Social aux demandes étaient quasiment nulles ou inexistantes, malgré un temps et une énergie dépensés en démarches inutiles (pour 40 personnes : 157 communications téléphoniques qui ont abouti à 13 réponses positives).

Parallèlement à cette grille d'étude, les travailleurs sociaux ont visité de nombreuses structures de la Région Parisienne afin de pouvoir proposer à partir de données existantes, quelques pistes susceptibles de répondre au problème de l'hébergement sur Aubervilliers. Le Service a donc visité plusieurs structures existantes, notamment :

BREF COMPTE-RENDU DES VISITES EFFECTUÉES :

- *LE CENTRE FLORA TRISTAN, à Clichy-la-Garenne :*

Ce centre ne correspond pas aux besoins déterminés sur Aubervilliers. En effet, celui-ci ne reçoit que des femmes. Celles-ci ne partent que lorsque leurs problèmes matériels sont réglés, d'où un roulement peu rapide (30 lits). Ce Centre ne règle pas le problème de l'urgence, c'est une structure trop lourde.

- *L'HABITAT ÉDUCATIF, à Saint-Maur (9°) :*

Les critères d'admission sont restrictifs. Il n'accueille que des femmes mais pas de femmes mineures ni trop fragiles sur le plan psychologique.

- *L'HABITAT ÉDUCATIF de Créteil :*

Il comprend un Service d'accueil et d'écoute et un Service d'hébergement. Il n'y a pas d'hébergement en urgence

possible, il ne s'adresse qu'à des femmes qui travaillent avec un projet précis.

- *LE PAVILLON de Conflans-Sainte-Honorine :*

C'est une structure relativement innovatrice, car gérée par un collectif de travailleurs sociaux. Toutefois, elle n'accueille d'urgence pour une situation transitoire, que la population Conflanaise.

- *CENTRE DE LA MAIN TENDUE, à Aubervilliers :*

Accueil d'urgence mais possibilités restreintes (4 chambres) ; pas de personnel spécialisé.

- *CENTRE DE MEAUX :*

Créé à l'initiative d'une association de femmes, le Centre accueille des femmes avec leurs enfants. Durée de prise en charge maximum 4 mois pendant lesquels elles gèrent leur vie de façon autonome.

- *LE CASTEL DE L'HERMITAGE au Raincy :*

Il reçoit les femmes en rupture de vie conjugale pour un séjour, qui ne doit pas excéder deux mois et demi. A leur sortie, les femmes doivent pouvoir vivre seules. Pas d'admission d'urgence. Possibilité d'accueil restreinte (11 femmes, 20 enfants).

- *CENTRE LAFAYETTE, à Paris 10° :*

Autonomie nécessaire des femmes hébergées, équipe spécialisée qui aide la femme à se réinsérer et à trouver le plus rapidement possible un emploi. Prise en charge 6 mois.

- *CENTRE DU CHENAL ST-BLAISE à Paris 20° :*

Les femmes doivent être salariées et complètement autonomes. Contrat de trois mois passé entre la femme et l'équipe.

Le Service Social a vérifié à la suite de ces multiples contacts que les structures ne satisfaisaient qu'une infime partie des besoins (par exemple, elles ne s'adressent qu'aux femmes).

S'il paraît toujours important qu'existent des centres susceptibles de proposer à la population qui le souhaite une prise en charge globale et relativement longue, il est indispensable de créer d'autres structures pour une population qui ne ressent pas le besoin d'une telle prise en charge.

**AVANT-PROJET DE STRUCTURE
D'HÉBERGEMENT ÉLABORÉ
PAR LE SERVICE SOCIAL
D'AUBERVILLIERS :**

Cet hébergement devrait être un lieu de transition pour certains, de réflexion pour d'autres.

La prise en charge de l'organisation quotidienne (repas, ménage) étant assurée par les utilisateurs, nous n'envisageons pas de prix de journée. Une participation financière pourrait être fixée par évaluation de chaque situation. Nous y voyons plusieurs avantages :

- D'un point de vue strictement économique :

Un financement restreint, entretien et location d'un ou deux appartements. Ceci découlerait de la forme juridique choisie pour chapeauter cette opération.

- Réponse à ceux, à celles, qui refusent une forme d'équipement proposant une prise en charge globale dont ils ou elles ne ressentent pas le besoin (besoin que nous avons pu dégager à l'analyse de la grille et dont nous avons la confirmation dans notre pratique quotidienne). Respect et renforcement de ce désir d'autonomie.

a) Évaluation de besoins en équipements

Nous envisageons un appartement type F4, F5, pour les hébergements ponctuels. Il permettrait, entre autre, d'éviter des situations de ruptures passagères.

L'obtention d'un deuxième appartement répondrait aux situations demandant une action sociale plus longue, sans toutefois que le bénéficiaire ait besoin pour autant d'une prise en charge institutionnelle lourde. Ici, nous évoquons plus particulière-

ment le problème des femmes en rupture de vie maritale. Un laps de temps est donc nécessaire pour envisager l'avenir et redémarrer sur de nouvelles bases.

b) Propositions

Une fois acquise cette proposition d'appartement de type éclaté, se pose tout de suite le problème de gestion de cette structure. La décentralisation et le transfert des compétences devraient pouvoir permettre aux communes d'avoir l'initiative d'un tel équipement, afin de pouvoir l'insérer dans une politique globale d'action sociale locale. A qui confier un tel équipement ?

1. La première solution serait de pouvoir bénéficier sur le terrain, de la présence d'une association qui serait prête à discuter avec les élus locaux d'un tel projet. Celui-ci résulterait d'une négociation entre l'association et les élus : objectifs précis, mode de financement...

2. On peut imaginer que cet équipement soit aussi régi par une association communale ou intercommunale avec une présence d'élus locaux au sein de son conseil d'administration.

Cette association pourrait alors embaucher un permanent travailleur social et utiliser les structures du quartier.

3. On peut aussi penser que les divers travailleurs sociaux de la Circonscription se sentent concernés par ce projet d'hébergement et assument comme ceux de Conflans le suivi des personnes hébergées. Ceci nécessiterait un travail de réflexion et de concertation avec les employeurs et les travailleurs sociaux.

4. Quelles seraient les conséquences financières pour la commune ?

Au niveau des finances communales, exceptés le salaire et le coût des

loyers, cela ne paraît pas être un projet qui à court terme, puisse grever le budget communal.

En effet, notre étude a prouvé que 30 personnes sur 39 ont un minimum de ressources qui devraient leur permettre de vivre rapidement d'une façon autonome et de participer aux divers frais suivant leur quotient familial (cantines, centre de loisirs...).

A long terme, il faudrait, certes, afin de favoriser rapidement la réinsertion de cette population dans la vie normale, prospecter à divers niveaux pour que, dans les plus brefs délais, on puisse aboutir à des relogements. Nos diverses démarches nous ont fait découvrir que dans certains départements, des initiatives dans ce sens avaient été prises :

+ Contingent réservé sur l'office départemental du logement et les O.P.H.L.M. des villes concernées,

+ Travail en collaboration avec l'association « Aide au logement pour les mères en difficulté » (4, rue de Crimée - Paris 19ème. Tél. : 241.42.61) qui essaie de récupérer auprès de sociétés de logement diverses (privées ou publiques), les appartements du 1 % patronal inoccupés, pour lesquels elle verse l'équivalent de la cotisation employeur...

+ Sur le 94, la D.D.A.S.S. se porte exceptionnellement garante du paiement des premiers loyers pour des femmes réellement en difficulté. (Cette proposition est, à notre avis, à manier avec beaucoup de réserve, car si elle peut aider une femme à se sortir de sa situation, elle peut aussi rapidement l'inclure dans un système d'assistantat).

CONCLUSION :

Ces différentes visites associées au travail de réflexion nous ont permis d'avancer dans la conception de nos propositions.

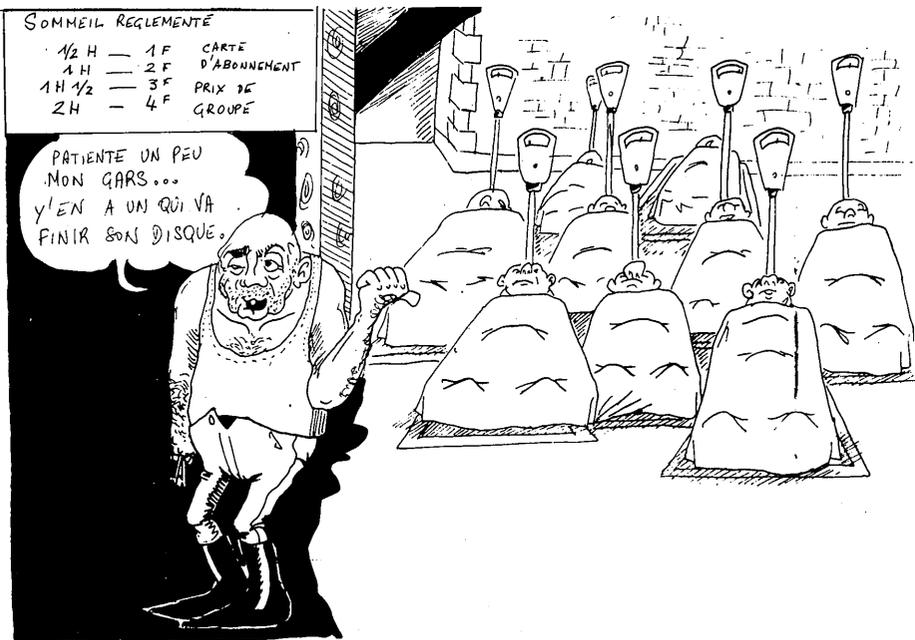
Celui-ci témoigne de la nécessité d'une concertation réelle, entre élus, travailleurs sociaux et population pour une émergence des besoins réels et de réponses appropriées.

Nous aimerions qu'à sa lecture, vous soyez amenés, compte tenu de votre vécu, de votre expérience ou de vos pratiques professionnelles à nous communiquer vos réflexions, vos critiques et vos suggestions.

Pour contact :

Collectif Centre Hébergement
Service Social Municipal
6, rue Charron
93300 Aubervilliers

N. MERLIENGEAS & S. BUSNEL
Assistantes Sociales Municipales



FORMATION: LA BOURSE...

Les formations de Travailleurs Sociaux mêlent des personnes dont les expériences et les situations sont très différentes.

Cette palette de trajectoires et de maturités fait que l'état d'esprit avec lequel chacun aborde cette formation présente de fortes variations.

Pour ma part, je me situerai du point de vue particulier d'un individu ayant déjà travaillé, engagé dans l'épopée du recyclage professionnel, détenteur «confortable» d'une bourse de promotion sociale (120 % du SMIC revalorisé une fois par an!).

S'il est là, c'est souvent après une saturation pour le boulot qu'il faisait avant, ou tout simplement à la suite d'un licenciement ou le ras le bol pour des situations précaires (vacataire, auxiliaire...).

Il est là pour changer de métier avec, chez certains, le réel espoir d'une situation professionnelle meilleure, en partie débarrassée de certaines contraintes du travail d'entreprise.

Quoiqu'on en dise, le social présente encore, pour les néophytes, les mirages de la liberté de mouvement, du contact, de l'humain, autant d'éléments qui manquent souvent ailleurs.

Mais s'il est là c'est aussi souvent pour souffler. La formation représente trois années sabbatiques, l'aubaine d'un congé payé plus un métier à la sortie sans trop de chômage, ça ne se refuse pas.

Parce que la formation c'est d'abord un «break», une rupture avec les contraintes du travail, salarié ou autre, une occasion de se (re)plonger dans des études et dans une atmosphère, de (re)vivre un «état d'adolescent» avec le ciné, les discussions, les cafés, pas trop de soucis financiers quand on a une bourse, les copains, les vacances...

Situation régressive d'adultes immatures, parasitage légal d'irresponsables vivant sur le dos du pauvre contribuable, moi je dirais plutôt concession raisonnée de ceux qui ont des pouvoirs, et pour nous, sacrifices financiers (perte de l'ancienneté lors du recyclage, diminution temporaire des ressources) compensés par du temps de vie récupéré.

Car ne nous y trompons pas, toutes les formations, même celles dispensées en entreprise ont d'abord cette double dimension de réappropriation et de rupture.

Sortir du bureau ou de l'atelier pour prendre l'air pendant les heures de travail c'est du temps récupéré, c'est

rompre l'étouffement des murs, abandonner la routine ou les cadences, les locaux tristes, le regard des chefs et leurs ordres... pour se détendre, prendre du plaisir ouvertement ou en cachette en se donnant l'excuse, et parfois l'occasion, d'une qualification. C'est une récréation!

La formation extérieure à l'entreprise contient elle aussi ce triple principe de rêve, de plaisir et de réalité, sauf qu'elle les combine mieux, avec plus d'intensité parce que choisie et investie de l'ultime espoir de s'en sortir. Ceci explique certaines exigences des boursiers à l'égard des formations et des formateurs car il leur faut à tout prix réussir leur «évasion» professionnelle et sociale pour ne pas retourner d'où ils viennent.

ÉTUDIANT, PAR TON STAGE TU (RE)DEVIENS UN TRAVAILLEUR

Patatras, voilà le stage. Long qui plus est! Le stage, cette nécessité objective de la connaissance pratique casse tout le bel édifice d'indolence estudiantine et nous replace dans un statut... de travailleurs en formation.

Avec le stage, fini le groupe, fini l'école, c'est la dispersion, la mise à distance, l'effritement des liens et des solidarités. Ça dure des mois avec des regroupements trop courts ou trop intensifs pour retrouver la dynamique de groupe et la qualité des relations des moments où l'on était ensemble.

L'importance accordée aux stages (plus de la moitié du temps de formation des AS) et leur organisation (privilégier les stages longs) ont ainsi une triple conséquence.

D'abord celle de contraindre le temps scolaire puisque l'obsession pédagogique des cadres et enseignants des écoles, à défaut de projet, reste de nous faire avaler tout le programme en dehors des stages.

Gavage sans réflexion ni articulation avec la pratique conduisant à un non sens pédagogique quand ce n'est pas une intoxication.

Ensuite celle de déconstruire les solidarités et les plaisirs de la formation. Les plaisirs j'en ai parlé, quant aux solidarités il est extraordinaire de voir la fluidité mise en place dans les écoles pour éviter que deux promos ne se rencontrent. L'étroitesse des locaux oblige paraît-il, mais ça évite aussi les échanges et éventuellement les revendications collectives.

Enfin, celle de fournir au stagiaire une technicité qu'il ne pourrait acquérir dans un stage court, et ainsi le rendre utilisable, voire rentable comme nous allons le montrer, pour l'institution.

Les stages réintroduisent le principe de réalité dans une formation à finalité professionnelle. Au-delà de l'alibi éducatif, l'objectif reste de ramener l'étudiant à sa future condition de travailleur.

RÉSISTER A CETTE PRESSION

Il est ainsi difficile de parler des stages sans faire référence à la trajectoire du stagiaire. En tant que promotion sociale nous avons souvent un impératif de rentabilisation de la formation lié à un désir d'en faire un moment privilégié de vie ou plus simplement de souffler après des années de travail.

A cela s'ajoute que notre insertion dans le champ social se fait aussi par référence à des expériences antérieures. Cette situation produit des attentes quant au contenu et au déroulement du stage : ne pas se plonger à corps perdu dans le boulot mais prendre le temps et l'autonomie pour vagabonder, découvrir, explorer, choisir les situations dans lesquelles s'investir, s'affranchir momentanément du débordement d'activité et de la fébrilité professionnelle pour prendre de la distance.

Cette réserve n'interdit aucunement d'être placé à certains moments en situation d'activisme professionnel, elle se veut simplement une position de principe préservant le stagiaire en général d'un total abandon à lui-même ou d'un excès de mater/paternalisme étouffant, mais aussi de certaines pratiques consistant soit à lui confier la responsabilité d'un service ou d'un secteur pour permettre au TS de partir en congé, soit d'en faire son «gentil» compagnon pour meubler sa solitude sans aucun autre projet.

LE STAGIAIRE : UNE SOURCE POTENTIELLE DE PROFITS INSTITUTIONNELS DIVERS

Car ne nous y trompons pas, si l'élève a besoin de stages, l'institution y trouve son compte ne serait-ce qu'en faisant de cette période un moyen de tester et de sélectionner à son profit un futur professionnel ou lui permettre d'assurer la permanence de ses services à certains moments de l'année.

ET LA VIE



Mais le stagiaire peut aussi cautionner une politique de pénurie en faisant tourner un service sans embauche de professionnels, comme dans les prisons, ou tout simplement rapporter de l'argent comme dans les organismes à prix de journée.

Par exemple les institutions, payées à la date de départ effective des mesures, ont intérêt à favoriser les prises en charge rapides, ce que permet l'existence d'un volant de stagiaires capables de se substituer temporairement aux professionnels à la limite de leurs normes ou en attente d'une main levée.

Il s'agit donc d'une revendication à être autre chose qu'une roue de secours, un accélérateur de prise en charge ou un gentil compagnon afin de faire de cette expérience pratique un projet négocié d'attentes mutuelles, d'espaces d'initiatives, de guidance et de suivi conduit avec le référent, et plus largement avec l'équipe, dans la confiance et l'échange réciproque, voire dans la complicité... et si de surcroît on peut rendre service aux professionnels qui nous « guident », ce sera avec plaisir !

En tant que stagiaire nous n'avons donc aucune culpabilisation à avoir. Nous représentons certainement une charge dans les premières semaines mais aussi un investissement pour la suite, notre travail fournissant des possibilités de gérer en douceur certains services.

N'oublions pas non plus le plaisir retiré par des moniteurs à jouer un rôle de formateur ou à exercer sur leur stagiaire une certaine autorité comme autant de bénéfices secondaires qu'on ne saurait leur reprocher tant il est vrai que rien ne se fait bien sans compensation.

Mais pour pousser plus avant l'analyse il faut aussi s'interroger sur les conséquences de l'absence de stagiaire dans un organisme.

Les refuser, ou ne pas leur accorder d'importance, revient à hypothéquer l'avenir de l'institution, limiter son dynamisme et son ouverture aux nécessaires adaptations à un environnement qui bouge en permanence dans ses références.

Les stagiaires, mais aussi les nouveaux professionnels du service, ont parfois ce dynamisme des néophytes qui stimule et bouscule les anciens, introduit des questions, propose des projets, dérange, oblige le professionnel à expliquer ses choix et parfois à y réfléchir, dans tous les cas à clarifier sa pensée et à justifier ses positions.

La dynamique dérangeante du stagiaire a les limites de son statut car il est de passage et n'a pas la compétence légitimée (diplôme et expérience).

S'il peut interpeller, ou se confier à son référent, il lui est par contre difficile de pointer ouvertement les dysfonctionnements ou d'introduire des propositions correctrices. Il se sent parfois tenu de garder le silence alors qu'il pourrait être un révélateur des blocages ou des gâchis qui ne sont plus vus par l'Institution ou les personnes.

Mais nous sommes renvoyés aux

capacités des organisations et des professionnels à susciter le dialogue et à se pencher concrètement sur la place et les fonctions du stagiaire.

QUELLE PLACE POUR LE STAGIAIRE ?

Comment doit se faire son intégration, doit-il être « pris en charge » individuellement ou collectivement et sur quelles bases ?

Pour approcher ces questions je voudrais m'appuyer sur quelques réflexions recueillies dans un service spécialisé EMO qui me paraissent généralisables.

L'expérience montre qu'il n'y a pas de « bonne » formule mais balancement constant entre les deux, qu'un référent unique s'essouffle rapidement car l'investissement est important, qu'une prise en charge collective motivée par la volonté de briser l'exclusivité duelle de la relation se heurte aux difficultés de fonctionnement (nombreuses réunions) et à l'absence de référent, le stagiaire de tout le monde devenant rapidement le stagiaire de personne, complètement perdu...

Dans ces conditions le fonctionnement optimum consisterait peut-être à articuler les deux aspects : un référent individuel avec en arrière plan l'équipe

à qui on puisse s'adresser.

A ce stade surgissent les problèmes de compatibilité référent/stagiaire et des conditions d'admission de ce dernier dans l'équipe.

La négociation préalable sur la base des projets des deux parties apparaît comme un impératif, et personnellement l'importance du contact me semble déterminant, ça accroche de part et d'autre ou ça n'accroche pas... mais dans le second cas mieux vaut s'en apercevoir rapidement que de traîner un stage problématique pour tout le monde.

L'autre principe de fonctionnement évoqué concerne l'interruption ou la poursuite d'un stage en cas «d'inadaptation» du stagiaire à son terrain, soit par exemple qu'il refuse le mandat judiciaire en EMO ou encore qu'il soit «terrorisé» par des visites à domicile seul...

Le moniteur doit-il cautionner cette «inadaptation» sous prétexte qu'un «signalement» à l'école risque d'handicaper l'avenir de stagiaire ?

Nous sommes ainsi renvoyés à la nature des rapports qu'entretiennent les professionnels avec les écoles, souvent difficiles, et à la nécessité d'une liaison plus étroite, fondée sur la confiance, qui permette d'aborder avec plus de sérénité ce type de question.

Toujours est-il que dans leur majorité les moniteurs(trices) estiment avoir une responsabilité puisqu'en acceptant ce statut ils deviennent co-formateurs, ce qui implique des exigences.

Or en l'absence de rapports confiants avec les écoles il est à craindre que le référent ne s'autorise pas à pousser sa responsabilité jusqu'à interrompre un stage, quand ce n'est pas l'école qui entretient le flou avec l'espoir que le professionnel aura le «courage» de dire à l'élève ce que le cadre pédagogique n'ose pas exprimer.

Une négociation préliminaire entre les différents acteurs du stage doit pouvoir éviter des situations inadaptées. Reste qu'assurer une formation de façon paritaire pose directement le problème du dédommagement du terrain de stage et du statut des moniteurs.

QUELLES FONCTIONS POUR LE STAGIAIRE ?

L'extrême variété des stagiaires quant à leur expérience ne doit pas occulter la question de leurs fonctions dans l'institution, et plus largement dans le travail social.

Trois fonctions me sembleraient pouvoir être proposées aux stagiaires, en alliance souvent avec les nouveaux professionnels du service avec qui ils ont en commun, parfois, de croire les évolutions possibles.

- La première consisterait à pointer les dysfonctionnements et les gâchis du service, et pourquoi pas de l'institution.

N'étant pas encore moulé dans l'institution ni encore perverti par ses habitudes et ses doutes, le stagiaire, tout comme le nouveau professionnel, dispose d'une réserve de dynamisme qui lui fait appréhender les situations et les problèmes sous un aspect que les personnes installées n'ont plus toujours la capacité ou l'envie de voir, ni surtout la volonté de modifier.

Mais si le stagiaire peut appeler l'attention de l'équipe sur un problème, cette dernière prendra-t-elle les moyens du changement ?

Pour que cette fonction soit exercable il faut aussi que l'équipe non seulement accepte ce fonctionnement, mais l'encourage dès le départ en formulant clairement et collectivement ses attentes.

Libre ensuite au stagiaire, s'il se sent à l'aise, de tenir ce rôle ou de le moduler en fonction des situations.

- La seconde fonction pourrait se définir en terme de médiation. La disponibilité et le désir de découverte du stagiaire doivent lui permettre d'explorer les institutions voisines que le service néglige par manque d'information ou préjugés défavorables.

L'objectif serait de contribuer à (re)nouer des liens avec d'autres secteurs.

Par exemple l'image qu'ont les TS de la brigade des mineurs est souvent négative, soit à la suite d'une collaboration malheureuse soit tout simplement par préjugé. Cette image parfois définitive du «flic» me semble faire l'impasse sur le fait que dans toute institution, là comme ailleurs, les choses et les hommes changent, des différences dans la façon de travailler apparaissent ou existent qu'il faut repérer afin de savoir à qui s'adresser et comment.

Le stagiaire parce qu'il n'a pas toujours ces «a priori», ou s'il parvient à se dégager de ceux qu'on lui enseigne, peut aller concrètement à la découverte d'une telle institution, y passer plusieurs jours, discuter, voir fonctionner, connaître les personnes les plus réceptives.

Il peut ensuite donner l'envie à

son service de rencontrer la Brigade des mineurs, sur de nouvelles bases, avec une volonté de comprendre et d'identifier les personnes susceptibles d'être contactées dans certaines circonstances.

- La dernière fonction à laquelle je pense consisterait à jouer un rôle dans la circulation de l'information, l'échange et le brassage des idées.

Le stage est le moment privilégié où se rencontrent et se confrontent des personnes d'expériences différentes, les uns ont leurs références professionnelles dans le travail social, les autres leur regard de néophytes et dans certains cas leur expérience antérieure qui permettrait des transferts dans le secteur social de techniques et d'idées acquises ailleurs.

De cet amalgame/confrontation entre le nouveau (stagiaire), le récent (professionnel) et l'ancien devrait pouvoir naître une série de réflexions et de projets rénovateurs des pratiques, des fonctionnements et des organisations.

DES RÉSISTANCES PROBABLES

Ainsi réfléchir sur le stage et le stagiaire c'est non seulement lui faire une place physique dans l'équipe, analyser les procédures d'admission, le choix des écoles, la durée des stages, l'année de formation, le projet de l'équipe, la prise en charge du stagiaire, ses écrits, son statut face aux familles, le rapport de stage... c'est aussi lui reconnaître des fonctions.

Il reste que les professionnels peuvent accueillir ces propositions comme une prétention à leur donner des leçons de la part de personnes qui n'ont, à leurs yeux, aucune légitimité et qui sont là de passage sans implication dans les processus qu'ils auront contribué à déclencher.

De fait, donner une place et des fonctions aux stagiaires c'est concrètement accepter d'introduire des occasions de conflit et de changement, c'est bousculer un aménagement du travail et des rapports internes, remettre en cause des compromis d'intérêt au niveau d'un service, voire d'une institution.

C'est peut-être choisir un petit inconfort pour tout le monde mais c'est aussi se donner un moyen de renouveler son travail là où existent tant d'habitudes, voire de démoralisation. Un choix en somme... et probablement beaucoup de résistances.

PHILIPPE

TARTE A LA CREME*

IIème ACTE*

Dans le précédent numéro j'avais choisi à mon tour de faire rimer éducateur spécialisé et mal d'identité en précisant entre autre que cette association, véritable truisme pour certains, était à relier au cheminement historique de la profession.

Ci-dessous je poursuis mon développement en m'intéressant au couple éducatif-rééducatif et aux phénomènes d'identification, car selon moi ces éléments sont également des obstacles à la constitution d'une identité forte.

Ré-éducatif ! Thérapeutique !

Ces dernières années, sous l'impulsion d'une vulgate psychologisante, dans le secteur de l'enfance inadaptée et plus globalement dans tout le champ social, un certain courant médico-psychologique a remplacé et pratiquement détrôné le ferment religieux-humanitaire.

Face à la clientèle du secteur, les professionnels ont envisagé une approche, une prise en charge et une écoute nouvelle. En particulier, pour certains, notamment, consécutivement aux apports de la psychanalyse.

Le corps est l'alphabet vivant de ce qui ne passe pas par la gorge.¹

L'éducateur spécialisé, face au flou des moyens envisageables, à l'aspect séducteur de ces théories, mais aussi conscient de la problématique des personnes dont il a la charge, a souvent fait part d'un questionnement personnel, corrélatif à son rôle-frontière, des interventions thérapeutiques et éducatives.

Ainsi, on a pu rencontrer des personnages, pratiquant des psychothérapies sauvages, revendiquant la formule connue « tout le monde est thérapeute », ou recherchant l'abord complémentaire du thérapeutique et de l'éducatif.

Je préciserai tout d'abord pour lever toute équivoque sur ma position qu'il me semble possible de considérer l'action éducative comme thérapeutique. Ceci dans la mesure où elle apporte des changements dans l'économie du sujet et de façon assez importante ;

- pour que l'on puisse repérer une évolution dynamique et pour qu'il parvienne progressivement à déterminer dans un devenir, un projet.

*Ce titre a été choisi par l'auteur de l'article : c'est un gourmand !

*Pour l'acte I, se référer au numéro 4 - mai 83

1. LACAN - écrits II p. 446 - Éditions Chantilly Cream.



Cette petite phrase relativement explicite pour introduire et souligner l'idée suivante : l'action éducative peut avoir un impact, voire une finalité thérapeutique. Mais aussi pour me permettre de spécifier que l'éducateur n'est pas pour autant psychothérapeute.

De la différenciation naît l'identité

Il existe pour ces affirmations différentes justifications, c'est-à-dire des points communs aux deux situations, éducative et thérapeutique. Néanmoins, il convient, ici précisément de bien observer qu'il s'agit de parcours respectifs, qui convergent seulement en des lieux précis, sans pour cela emprunter les mêmes chemins. Ce repérage tout à fait personnel n'est pas toujours perçu ainsi. Son approche semble plutôt vaporeuse. On peut facilement s'y fourvoyer, et ainsi fournir des arguments aux amateurs de « malaise ». Je vais donc (pourquoi pas !) esquisser à la fois comment et où j'entrevois ces points de rencontre, et consécutivement cette complémentarité qui précise paradoxalement (pour certains qui ne l'ont pas compris ainsi) la distinction en cause dans ces deux pratiques.

La conduite/démarche — éducative.
La conduite/démarche thérapeutique.
L'éducateur et le psychothérapeute :

- sont mobilisés, sollicités et intéressés par le symptôme du sujet,
- on leur demande de répondre à ce symptôme,
- on leur demande de répondre à la demande des clients (symptôme) en fonction de chacun de ces derniers.
- individualisation de la problématique en tenant compte du vécu actuel et de l'histoire personnelle du sujet.
- ils manifestent tous deux une certaine angoisse devant le symptôme ; non pas parce qu'il leur est adressé, (il ne l'est jamais, tout du moins directement), mais parce qu'ils investissent la fonction de y répondre.

Dans les deux situations, même si dans la relation éducative on n'identifie pas le mécanisme sous ce terme précis, il s'instaure néanmoins une relation d'ordre transférentiel. A partir de là, il devient indispensable de s'interroger :

- sur ce que l'autre (le sujet-client)

nous veut ;

- sur la manière dont il nous situe.

Ensuite, ne faut-il pas, et de même pour l'éducateur, prendre le risque de ramener ce matériel à la conscience du client, pour éviter quelquefois d'infinies répétitions... Ainsi, dans les deux cas, le travail s'établit très rapidement autour du couple fantasme/réalité.

Par contre, bien qu'il existe à la fois un contrat psychothérapeutique et un contrat éducatif, ils ne sont pas de même ordre.

L'éducateur par sa fonction, son titre et sa place, penche vers le réel et la loi, sans prendre en compte, là, l'imaginaire. Il a pour fonction d'être là, présent dans le temps et dans la permanence, il n'est pas limité dans le temps et dans la forme de l'écoute comme le psychothérapeute. Celui-ci propose un style et un lieu qui constituent un cadre, autre, situent l'un par rapport à l'autre différemment.

Ces constatations sont valables pour l'ensemble des interventions éducatives ; quels que soient leurs lieux et leurs formes.

Je situe le psychothérapeute dans un processus de re-construction et de re-création, dans la découverte d'un nouvel univers. L'éducateur intervenant, « avec », pour assurer sous la forme d'un soutien et d'un entourage, une guidance à finalité psychothérapeutique, prenant en compte les modifications et la structure du sujet.

Le thérapeute étant le déliant, l'éducateur est le constituant dans la structuration d'un certain réel. En ce sens, il agit donc, comme un relais thérapeutique. L'éducateur et le psychothérapeute mettent en place un ensemble d'interventions au cours desquelles le client, reçoit une aide pour faire quelque chose ou devenir quelque chose qu'il n'aurait pas réussi tout seul.

Il ne faut pas oublier cependant qu'autour de ces vécus pratiques, il y a des considérations conflictuelles qui concernent la reconnaissance spécifique de leur relation. Entre éducateurs et thérapeutes, coexistent à ce niveau, de sempiternels débats sous-tendus par des recherches d'appropriation, de pouvoir et de légitimation. Le pouvoir est ici corrélatif à la responsabilité que l'un

ou l'autre s'octroie ou attribue à l'autre dans sa part de travail. Pourtant, la responsabilité de chacun ne s'évalue pas selon moi à partir de l'analyse de la forme ou des moyens.

Ce sujet vaste et intéressant ouvre un champ de réflexion nouveau qui ne s'inscrit pas dans le cours de mon développement. En conséquence, je ne m'y attarderai pas.

Toutefois... je noterai simplement que la société a malgré tout accordé une reconnaissance et un pouvoir supérieur au thérapeute. Il est mieux payé..., et partant, plus écouté !!!

L'éducateur n'a-t-il pas su se faire entendre ou sa situation était-elle plus délicate ?

L'histoire, les multiples fonctions et attitudes, qu'il a successivement investies, ont vraisemblablement contrarié une meilleure évolution, voire une meilleure définition d'un rôle, ainsi devenu flou, et bâti dans un cadre qui reste à construire. Pour ce faire, assumons et analysons l'histoire, sachons où placer l'intervention du thérapeute et interrogeons les processus d'identification.

Identification

Trop souvent à mon gré, et cela a longtemps été considéré comme une nécessité, j'ai entendu dire que le travailleur social, l'éducateur en l'occurrence, pour accomplir sa tâche, devait s'identifier à autrui, son client :

En effet, je pense au contraire qu'il est impossible d'assumer positivement un rôle d'éducateur spécialisé en s'identifiant aux clients. Je reconnaîtrai toutefois que quelque part, pour employer une expression à la mode mais néanmoins juste, l'identification existe. Seulement, il y a une grande différence entre admettre l'existence de ce mécanisme et en faire son projet, ou tout du moins le support de sa démarche.

Dans ce dernier cas, on risque très vite de sombrer dans le piège plus ou moins inconscient d'une complicité avec les clients qui conduit à la perte de la distanciation. Celle-ci favorise la lucidité minimum par le recul que requiert la « maîtrise » de l'action éducative. Cette maîtrise, (et quelle évidence...), demeure toujours relative, car prétendre ou supposer contrôler totalement la rela-

tion, c'est aussi vraisemblablement ignorer l'importance de l'autre.

L'autre

« L'efficacité » éducative se retrouve quelquefois liée à une certaine forme de complicité ; mais une complicité à dépasser. Travailler et prendre en compte les « problèmes » d'autrui dans ce même mouvement identificatoire, amène à souffrir avec, dans un positionnement masochiste et quelquefois jouissif pour le travailleur social.

Je pense plutôt que notre rôle doit être ici de comprendre avec, ce qui permet de nuancer l'identification.

Comment autrement, entendre l'implicite à travers l'explicite, pour ajuster une conduite en conséquence.

Je me permettrait maintenant de décrire comme une position moyenne et adaptée, la capacité de l'éducateur à s'engager et surtout à prendre des distances par rapport à ses clients. Il s'agit de la dialectique engagement-désengagement, permettant notamment d'appréhender les limites qui évitent ainsi par exemple, de tomber dans l'activisme le plus total (grand péché de l'action sociale traditionnelle).

Il m'apparaît important de repérer sa part de désir et de plaisir, qui le plus souvent vont à l'encontre de l'intérêt du sujet. L'investissement dans le travail, supérieur au gain, me paraît être douteux. La quarantième heure n'est plus au service du client, mais à son propre service. La jouissance fantasmée de la transgression de l'autre, (client), peut avoir un aspect séducteur ou érotisation de la relation, évoquée auparavant.

L'équipe, lorsqu'elle peut ou veut jouer son rôle, détient à ce niveau, une fonction d'écoute, de miroir et de contrôle, de la pertinence de l'intervention éducative. L'éducateur doit cependant adhérer à l'idée de relater ou d'exposer la rencontre ou la relation à l'autre, et ainsi lors de la discussion, tenter de mesurer l'écart entre le narcissiquement ressenti et ce que l'autre voulait lui donner à entendre.

Par ailleurs, finalement, dans cette profession à fort investissement relationnel, où le jeu des transferts et des contre-transferts (identifications) possède une place toute particulière, ne peut-on pas

penser que des gens ont cherché des statuts, des conventions, des horaires, aussi pour se dégager de temps en temps. Ceux-là n'ont pas confondu, relation d'aide avec identification et assistance.

A partir de là, ne peut-on pas inférer aussi, que la vie de l'éducateur gagnerait sûrement à posséder une gamme d'occupations et d'intérêts suffisamment divers, pour laisser à leur place légitime et essentielle, les préoccupations professionnelles. Nous justement, dont le métier est de « faire vivre une vie », nous devons arriver à assurer cette liaison et cette dissociation.

Pour une identité opératoire

Jusqu'à présent, suicidairement, la spécificité de l'éducateur est, nous l'avons vue, de ne se justifier trop souvent que de l'existence, d'indépassables contradictions marginalisatrices.

Dans le numéro précédent et ci-dessus, j'ai débattu de ce problème, mais aussi fréquemment nié sa pérennité. Je voudrais poursuivre en démontrant comment il est possible de s'en écarter.

L'identité se constitue par la ressemblance (nous n'exerçons pas une profession marginale) et par la différence (nous possédons notre singularité professionnelle).

Dans un premier temps, il faut vouloir des changements et surtout accepter et reconnaître des idées et des conceptions nouvelles dont voici quelques grandes lignes.

La profession dans son ensemble est encombrée d'images toutes faites, et d'idées reçues, issues de constatations, d'analyses, ou de tourments difficiles à assumer.

Parmi ceux-ci, les plus véhiculés ne sont-ils pas :

- les éducateurs vont semer la bonne parole et apporter les normes sécurisantes de la société ;

- de la même façon que les « flics », ils contribuent au maintien de l'ordre ;

- ils sont la bonne conscience de la société et jouent le rôle de béquilles, face aux problèmes, de l'éducation nationale, de l'urbanisme et des difficultés sociales.

Ne jouent-ils pas le parcours d'une demande où le plus souvent l'enjeu et les dés sont pipés...

Ces quelques idées possèdent leurs

fondements et elles ne sont pas l'expression exclusive de la paranoïa de certains éducateurs. D'ailleurs ne faudrait-il pas avant de s'engager dans une telle profession, avoir examiné personnellement le contenu et l'exactitude de ces affirmations ? Le quotidien de notre action connaît régulièrement la confrontation avec ce type d'éléments.

Nous sommes porteurs d'un mandat officiel qui relève de la surveillance, de l'adaptation et de l'intégration.

Bien sûr, nous voulons par option conscientiser, développer la personnalité et rendre autonome en cherchant tout d'abord à admettre, respecter et comprendre le marginalisé. Mais, partager la vie de ces enfants, de ces jeunes, de ces adultes, mais à l'écart de la société, considérés comme asociaux, peut nous laisser quelquefois aux prises avec l'angoisse d'impossibles solutions.

Enfin, sans chercher à me rassurer mais plutôt à me rapprocher d'une réalité, il faut, je crois, relativiser la portée de tels propos.

Nous sommes à mon avis des agents sociaux, ayant accepté de contribuer au bon fonctionnement des rouages de la société. En tant qu'outil, on utilise l'éducateur, afin d'assurer et d'autoriser une certaine convivialité, afin de permettre à des individus de vivre ou de vivre mieux. Même si la société trouve son compte avec une meilleure régulation des inadaptations, effectuée par des éducateurs (tant mieux), les victimes (inadaptés) ne peuvent-elles pas aussi et ainsi mieux être ?

Nous assurons une régulation, et un maintien de l'ordre en prenant en charge des personnes ayant des difficultés à s'assumer. Bien sûr, mais vraisemblablement pas plus répressivement qu'un enseignant ou qu'un avocat. Tous trois, nous avons un rôle complémentaire. Nous agissons à l'intérieur d'une marge de potentialités, dont il nous appartient de prendre et de revendiquer la gestion, pour consécutivement créer un mouvement générateur d'une liberté dans l'action.

Ceux qui se considèrent totalement manipulés ou impuissants, n'ont pas encore compris, que le « pouvoir » ne se donnait pas mais se prenait, ou préféreraient-ils peut-être reporter leurs incapaci-

tés sur autrui.

Il n'est guère primordial de savoir si l'on est piégé, un peu, beaucoup ou passionnément. Il vaut mieux essayer de comprendre comment fonctionne un pouvoir et évaluer les moyens de se décaler par rapport à sa logique. Le seul démontage des mille et uns arcanes de sa puissance, n'apporte rien d'autre que le plaisir de la démonstration.

L'éducateur à son niveau devrait s'octroyer la capacité d'analyser les causes de l'inadaptation et d'élaborer une critique.

Assumer les caractéristiques de notre fonction sociale.

Éducateur - engagement militant !!!

Certains personnages (éducateurs) associent l'action politique à leur travail. Personnellement je récuse l'opportunité d'un tel engagement, qui ne peut mener qu'à la confusion. Je considère que notre travail ne peut être le lieu d'une telle option, qui tour à tour proposerait une image d'éducateur ou de militant politico-syndical. Même si notre fonction a pour objet de conscientiser, nous ne pouvons, jouer là, le rôle d'amener les gens à la prise de conscience politique. Notre fonction est politique, notre rôle ne devrait pas l'être, car le cumul de ces deux positions, engendre à s'y méprendre des risques de manipulation plus ou moins inconscients...

Très souvent dans nos relations, nous ne pouvons être neutres, mais ce serait un abus de pouvoir, que de profiter de notre situation pour imposer nos propres valeurs. Nous naviguons entre des écueils, et il faudrait éviter de fournir trop facilement des réponses, d'imposer des modèles, ou encore de masquer des réalités.

Paradoxalement, pendant trop longtemps, le travail social n'a-t-il pas tenu ce dernier rôle ? D'inspiration humanitaire et charitable, il évacuait l'aspect politique et sociologique des phénomènes sociaux d'exclusions.

En conséquence, et quelquefois de façon réactionnelle, des hommes et des femmes ont inversé cette dialectique.

Il est évident, que placés professionnellement au côté des exclus, des marginalisés, des plus défavorisés du système social, nous ne pouvons nous

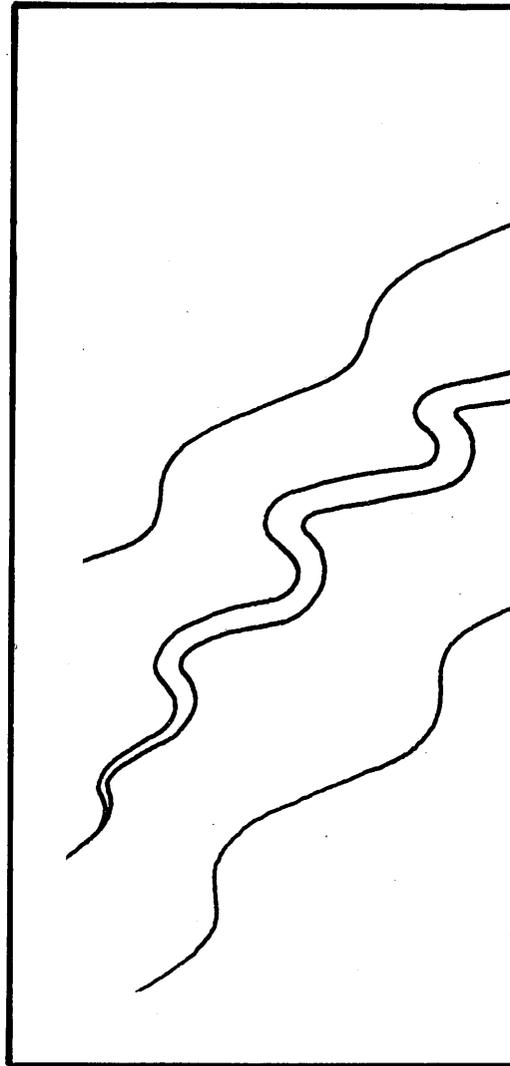
contenter de constater voire de répondre. Régulièrement, nous sommes confrontés à des facteurs sociaux, face auxquels nous sommes impuissants. Chômage, inégalités culturelles et sociales, ségrégation, compétitivité, statut des handicapés, etc...

Aussi, si par mégarde, un éducateur abrite ses propos derrière les réalités sociales, il frise la catastrophe, le dédain, le désintérêt du client (enfants, adolescents, parents). Ceux-ci, à juste titre, ne tolèrent que des réponses d'intérêt personnel.

Enfin, et pour clore ce débat, je dirai qu'un éducateur spécialisé se doit d'avoir conscience et d'assumer à titre professionnel les inévitables contradictions qu'implique l'action éducative.

Il lui faudra posséder une bonne dose d'optimisme et de vitalité qu'il gagnera tout simplement par sa capacité à se désengager et surtout à vivre autre chose. Libre à chacun par la suite, selon sa sensibilité, et sur un autre terrain, en dehors de sa vie professionnelle, de s'engager politiquement, syndicalement ou autrement dans la vie de la cité, pour favoriser la mutation sociale, si ceci le chatouille ostensiblement...

Au sein de ce raisonnement, il convient de constater et d'accepter que professionnellement, pour poursuivre dans cette tentative de clarification de l'action éducative spécialisée, nous vivons en définitive des rapports marchands de type mutualiste. Nous proposons une gamme de services, repérés comme étant d'ordre social, et pour lesquels le client ne nous paie pas directement. C'est un collectif qui assure notre rétribution. (état-sécurité sociale-conseils généraux). Nous sommes prestataires de services, dans un circuit toutefois un peu particulier. Nous ne bénéficions directement d'aucun avantage financier, car en fait, nous nous plaçons le plus souvent sur l'itinéraire de gens qui ne nous ont rien demandé. Nous avons néanmoins accepté cette fonction par laquelle nous percevons une rétribution correspondant à une attente précise de la part du payeur. Notre tâche précède, accompagne et suit celle des médecins, thérapeutes, magistrats et enseignants. En guise de définition, je dirai que l'éducateur assure une fonction d'étayage par rapport à ces



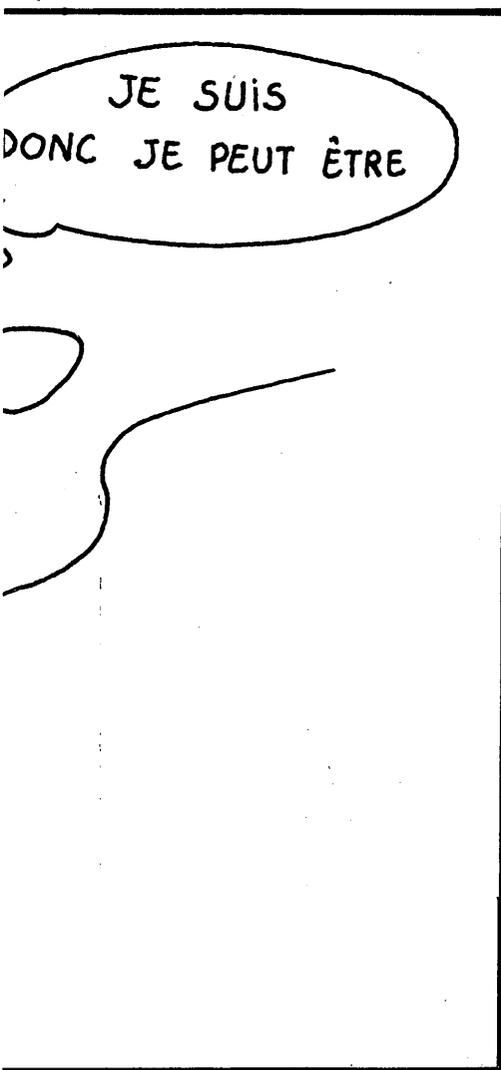
derniers.

Il s'agit le plus souvent de réduire une inadaptation quelconque, ou d'être explicitement ou implicitement préventif de l'inadaptation, du malaise, d'un individu ou d'un groupe (famille).

Les sujets ... clients !

Vous avez peut-être remarqué que j'affectionne assez l'emploi de ce « qualificatif » réfuté par beaucoup d'éducateurs. En se référant au paragraphe ci-dessus, on comprend que ce terme correspond à l'analyse que j'ai élaborée sur la place de l'éducateur, prestataire de services.

Il s'agit d'un choix délibéré, consécutif à une réflexion, progressivement formulée à la suite de différentes constatations : les mots utilisés pour la désignation des personnes en cause dans les interventions éducatives, sont eux-mêmes signifiants (signifiés) du type de



relation engagée.

La manière dont nous parlons des clients constitue également un élément caractérisant la forme d'action que nous déployons.

En définissant le client, l'exclu, les fous, les enfants, mes gosses, les inadaptés, les débiles, nos ados, etc... l'éducateur opte pour une conception particulière de sa fonction éducative.

Le terme de client dont je revendique l'utilisation, me semble relativement bien approprié. Il présente à la fois l'avantage de situer l'autre en situation de demandeur, l'éducateur, réciproquement en position de personne sollicitée. En outre, il qualifie en même temps, le cadre de la relation et me permet de fixer les limites nécessaires pour éviter une identification coercitive.

J'esquisse ainsi, une technique d'intervention qui déjà, ouvre et montre ses possibilités, tout en présentant des

seuils frontières. Le titre de client, n'est pas assorti d'annotations négatives, et confère automatiquement des droits à l'autre. Je le place dans une situation qu'il m'arrive d'affronter, dans des lieux divers et dont je suis capable d'apprécier les différents aspects.

Avec cette reconnaissance, « client », j'évite notamment de restreindre dans le carcan d'une étiquette rigide, la nature des problèmes d'autrui (débiles, handicapés physiques, psychotiques, cas sociaux, etc...)

L'approche et l'appréhension de la problématique d'autrui sont de ce fait symboliquement orientées dans une perspective de non-assujettissement et de non-objectivation, de cas, parmi tant d'autres...

Notre rôle n'est-il pas de rendre la subjectivité, de permettre à des « non-dits » d'être exprimés, et à des individus-clients de nous utiliser.

Parallèlement, bien sûr, conscients de la plasticité des processus engagés, nous resterons vigilants. Notre « utilisation » doit se prévenir de tous risques de subversion et possède de préférence un seuil de malléabilité.

La formation initiale et continue est justement l'outil avisé aidant à conserver la vigilance et la capacité à prendre du recul. Durant trente neuf heures par semaine..., je propose mes services à une clientèle que j'ai choisie (!) mais dont la caractéristique est le plus souvent de n'avoir pas pu ou su faire un choix ou exprimer un désir.

Je ne pense pas vous étonner si pour conclure je reconnais toutefois qu'il s'agit néanmoins de clients un peu particuliers, qui laissent transparaître bien des originalités dans leurs comportements. Cet aspect singulier suscite l'intervention de l'éducateur spécialisé ; un spécialiste théoriquement rompu à négocier dans la turbulence du malaise.

Enfin quoi ! un peu d'ambition et d'initiatives

En utilisant le terme globalisant de client, pourquoi alors continuer à parler d'éducateur spécialisé ? L'éducateur est dit spécialisé, nous l'avons vu, parce qu'il s'intéresse à des personnes qui possèdent toutes, l'inconvénient de supporter le fardeau d'une étiquette

propre à les marginaliser. Le qualificatif « client » n'agit plus dans ce sens. Cette assertion n'a plus lieu, maintenant, d'exister. Son caractère obsolète se confirme notamment avec le temps. Comment prétendre honnêtement être « spécialisé » lorsque l'on rencontre des cas sociaux, des myopathes, des autistiques et des jeunes fugueurs ?

Ne serions-nous pas plutôt spécialistes, c'est-à-dire préparés pour intervenir à des moments spécifiques, face à ces différents problèmes ? Une fonction spécialisée est à l'opposé d'une pratique telle que la nôtre singulièrement polymorphe.

Nous trouvons et je situe notre place professionnelle aux côtés d'autres collègues possédant des formations complémentaires, mais nous ne sommes pas pour autant spécialisés pour ou en ... A cet égard, que pourrions-nous vraiment répondre si la question nous était posée ?

De spécialisé, l'éducateur subirait ainsi une « métamorphose » pour devenir spécialiste, tout en se définissant dans une démarche singulière. Jeux de mots, ou enjeu de rôles !!! On ne peut pas se contenter tel les danaïdes à œuvrer seulement comme des plâtriers, ne faudrait-il pas s'accaparer d'une certaine ambition et penser notre pratique plutôt en architecte et en urbaniste social ? Quelle serait alors sa spécialité... Une spécialité, n'était-ce pas une spécificité ou en d'autres termes une identité ? Il me semble avoir utilisé jusqu'ici quelques pages, justement, pour tenter de définir un cadre spécifique à cette identité, dans laquelle l'éducateur bénéficiant de sa formation singulière, au sein de ce vaste secteur du champ social, est à la fois un médiateur, un référant et un catalyseur.

Enfin, je conclurai mes propos en n'omettant pas de préciser que cette place originale devrait l'autoriser à s'occuper entre autre notamment des lieux de paroles/propositions tant il est situé au carrefour géométrique des contradictions, des espoirs et des désespoirs.

Christian LABATSUZAN
Éducateur spécialisé

Pratiques religieuses et santé



(Extrait d'un mémoire d'étudiantes en service social, en première année, à l'école de l'Assistance Publique de Paris).

Associer la religion à la santé paraissait assez original et intéressant dans le cadre de l'humanisation à l'hôpital. Il est certain que l'objectif majeur d'un hôpital est avant tout de soigner et guérir la personne qui y a recours. Cependant, considérer la religion de chacun et la respecter peut contribuer à mieux approcher le patient en tant qu'homme total et non en tant qu'objet de soins.

Nous désirions faire apparaître les caractéristiques des attitudes des individus faisant partie d'une communauté religieuse spécifique, face à la santé. Pour cela, nous avons posé deux hypothèses :

- le lien entre la santé et la religion

sera d'autant plus fort au niveau du vécu des individus, que la religion occupera une place primordiale dans la société de référence ;

- les comportements des individus présenteront un caractère de soumission par rapport à la religion, d'autant plus accentué que le degré de religiosité sera élevé.

Le milieu hospitalier fut choisi comme lieu d'investigation pour deux raisons :

l'hôpital est devenu un espace rationalisé, se démarquant de la religion. Aussi avons-nous voulu voir s'il entretenait encore des relations avec celle-ci.

l'hôpital apparaît comme une micro société dans laquelle des populations d'origines ethniques diverses

noient des relations avec le corps médical, les autres malades et les familles. Notre propos est de savoir (par delà le processus de socialisation qui se produit au sein de l'hôpital) si le malade conserve ses attitudes spécifiques face à la santé, se mettant en contradiction avec l'attitude rationnelle de l'hôpital.

Le milieu hospitalier est une micro-société, où la religion occupe une place subsidiaire. Les civilisations antiques ne connaissaient guère la pratique de l'hôpital et les premiers médecins furent des prêtres et des sorciers. Il fallut attendre l'expansion de la religion chrétienne pour voir se développer, sous le signe de la charité, des initiatives collectives, visant à secourir les pauvres et les malades. A la fin du Moyen-Age, les

en milieu hospitalier.

désordres des établissements ecclésiastiques et leurs actions compromises par les guerres ont amené les communes à intervenir, prenant des mesures fiscales en faveur des hôpitaux. L'hôpital a suivi l'évolution de la politique d'assistance publique, puis d'aide sociale. Progressivement, la notion d'ordre public a trouvé son fondement dans l'intervention proprement médicale. D'autant que le progrès très rapide des techniques de soins, le caractère de plus en plus complexe et coûteux des équipements médicaux, ont nécessité la constitution d'entreprises d'une dimension très importante. Au terme de cette évolution, c'est un véritable service public qui s'est constitué, ayant un ensemble de missions (recherche, diagnostic, soins et traitement) pouvant être assurées par le secteur public comme par le secteur privé (loi du 31 déc. 1970).

Désormais, le domaine d'intervention de la religion se situe au niveau des âmes, apportant un soutien, uniquement moral. L'hôpital répond au besoin de soins médicaux de l'individu ; le processus de socialisation de l'hôpital déresponsabilise le malade et le contraint à se plier à des normes d'hygiène précises.

Le degré d'influence du sentiment religieux face à la maladie :

Que représente la souffrance ? Est-elle liée au châtimeur ? Croyant ou pas, c'est le non sens de la souffrance qui apparaît d'abord. Quand on est allongé

sur un lit d'hôpital à la suite d'un accident, d'une maladie, quand on est broyé, pris au piège de la douleur, les mots perdent leur signification. Bien souvent, ce qui vient aux lèvres ce sont des mots de révolte, d'accusation contre Dieu : « qu'est-ce que j'ai fait au Bon Dieu pour mériter cela ? » ; des plaintes sans réponses. Parmi l'entourage, les croyants apportent leurs paroles de consolation et d'invitation à la prière. Les incroyants ne comprennent pas toujours que des pratiquants n'aient pas une attitude de résignation et de sérénité. Mais l'essentiel pour le croyant, est de vivre en relation constante avec Dieu, dans l'espérance, même si elle est temporairement ébranlée.

Acceptation ou refus de la mort ?

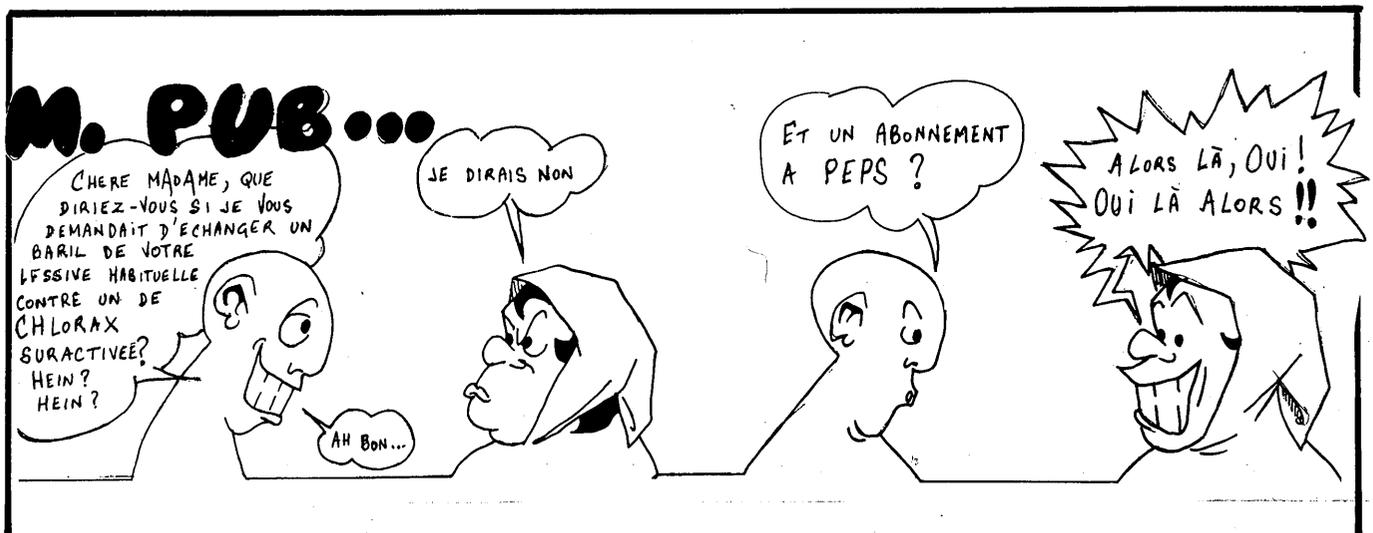
Autant que possible, l'assistance du mourant doit se présenter sous l'aspect d'un accompagnement plein de sensibilité, de compréhension mais sans nier la réalité. Dans un premier temps le malade écarte l'idée même de la mort : il est la proie de l'ignorance et de l'insécurité. Puis vient la phase de révolte contre son sort : il est en confrontation avec la mort. Suit une période d'acceptation, de face à face avec la mort, face à face avec Dieu. Tous ceux qui l'entourent font avec lui l'expérience de l'impuissance devant le mystère de la mort.

Les besoins spirituels du malade hospitalisé sont bien souvent sous-estimés. Il y a une relative contradiction entre la proclamation d'une volonté d'humanisation par la prise en charge

totale du malade et la sélection des besoins auxquels on estime devoir répondre.

Le personnel hospitalier ne fait bien souvent appel au représentant du culte qu'à la dernière minute. Ce dernier craint trop souvent d'être inopportun. Le malade bénéficie rarement de son secours. Si la visite systématique n'est pas à souhaiter, les modalités d'une nouvelle collaboration, quand c'est le désir du malade, entre médecin et représentant du culte, sont à définir. Pour établir un dialogue interpersonnel dénué de toute technicité.

En conclusion, nous avons essayé de mettre en évidence les résistances des groupes sociaux et religieux (catholiques, protestants, musulmans, juifs, témoins de Jehovah) face à la logique médicale actuelle. Par des recouplements d'entretiens avec des malades, des assistants sociaux, des aumôniers, des imâms, des rabbins, des pasteurs, des adeptes des témoins de Jehovah, nous en avons déduit que : lorsque le phénomène religieux est résiduel (la religion n'ayant plus d'influence sur le politique et l'organisation sociale en France), les résistances sont faibles et parcellisées. Mais au contraire, plus l'imbrication du social et du culturel est forte, plus le degré de religiosité apparaît élevé (comme pour les musulmans) entraînant un autre type de logique médicale : le rapport de l'individu à la corporalité.



LA REINSERTION DE L'ÉVALUÉE AUX DÉLINQUANTS PAR DES

Travailleurs sociaux discrets ou misérabilistes, Administratifs à tous niveaux bureaucratiques, tels semblent les principaux handicaps rencontrés par Annie Khaïr Eddine et l'A.R.A.R.* partis en croisade pour l'insertion professionnelle des jeunes paumés dans le monde informatique de l'an 2000 grâce à des stages très qualifiants.



L'informatique aide à structurer leur pensée

Pour Annie Khaïr Eddine qui a conçu l'Association, il faut préparer les jeunes les plus paumés à la société de demain et à un choix professionnel réel. « Les marginaux vivent en dehors des règles et des circuits officiels : ils sont dans la passion, les débordements affectifs, pas dans la logique. L'initiation et la manipulation informatiques aident à structurer la pensée d'une façon autonome. »

Verra-t-on bientôt B.M.W, lunettes Ray-ban et autres symboles « classe » relégués par les loubards au musée du

bidon pour bouffon oisif ? Au profit de l'ordinateur !

L'A.R.A.R. a réalisé deux stages d'insertion jeunes 16-18 ans depuis octobre 1982 et débutera vers la fin de cette année un stage d'insertion et de préformation professionnelle pour marginaux et délinquants de 18 à 30 ans (durée 3 années).

Sur les 40 stagiaires déjà accueillis : 60 % travaillent ou poursuivent leur projet d'insertion professionnelle¹, et pour 40 % la formation, trop courte, n'a pas été suffisante pour une réelle insertion.

« Les jeunes ont choisi... nous devons les coincer »

Il faut souvent commencer par les apprentissages de base : « bien des jeunes dits *niveau 5ème* dans l'Éducation Nationale ne savent pas faire les 4 opérations ! Il est possible, en proposant une pédagogie active dans les groupes (maximum 20) d'obtenir d'excellents résultats avec ces exclus du système éducatif. Les jeunes ont librement choisi le stage, nous devons les coincer : téléphone ou télégramme en cas d'absence, on peut aussi aller les chercher ! ».

Problème de contact avec les Travailleurs Sociaux...

Ce mode très volontariste avec possibilité d'exclusion pour non respect des règles (4 cas sur 40), demande une certaine collaboration de la famille et/ou des Travailleurs Sociaux concernés.

« A., 18 ans, ne respectait pas les règles et démobilisait l'ensemble du groupe ; il a été viré au bout de 5 mois sans qu'on ait pu avoir de contact avec son éducatrice, pourtant nécessaire pour soutenir A. et travailler par rapport à la famille, très négative ». Annie Khaïr Eddine cite cet exemple pour regretter la rareté des contacts réels : avec seulement deux éducateurs pour les 40 cas, souvent à problèmes.

Quant aux Assistants Sociaux, elle ne connaît pas. Peut-être y a-t-il un problème de contact entre Annie Khaïr Eddine et les travailleurs sociaux ?... Décrite par un journaliste du *Quotidien de Paris* : « Pas du style habituel des Travailleurs Sociaux... Ni vêtements soixante-huitards, ni copain-copine derrière chaque phrase... ». Par *Libération* « Coole femme manager des années 80..., doigts fins tapissés de bagues, Annie Khaïr Eddine n'a pas l'allure habituelle des travailleuses sociales... ». Hypothèse : nous ne sommes pas sur la même planète ou longueur d'onde... à moins que ces journalistes ne caricaturent.

Où l'A.R.A.R. ne rencontre pas ses nombreux clients potentiels

L'A.R.A.R. proposait également cette année des stages « d'orientation et d'information sur les techniques de recherche d'emploi », durée 5 jours, coût 200 Francs.

AN 2000

« NON TRAVAILLEURS SOCIAUX ».

Ce type de stage existe surtout par ailleurs pour les cadres (Agence Pour l'Emploi des Cadres) ou pour les femmes ayant cessé momentanément le travail (Centres *Retravailler*). En ne mettant pas de conditions de catégorie on pouvait imaginer un grand succès... Les A.N.P.E. locales ont été informées... mais n'ont envoyé personne. L'organisme public semble-là, délaissé sa mission d'information, de conseil, de soutien, précisément vis-à-vis des plus démunis...

Seuls deux stages ont pu avoir suffisamment de candidats pour fonctionner.

Les « stages parking »

A propos des « stages Rigout » d'insertion pour les jeunes, Annie Khaïr Eddine craint une réduction de 1 200 à 700 heures qui accentue l'aspect « stage-parking ». « Il aurait été préférable de mettre l'accent sur la population à haut risque avec des moyens accrus ».

Face à divers organismes se comportant en simples révélateurs des inégalités — Éducation Nationale, A.N.P.E... Services Sociaux (?) — et qui accaparent les finances et même l'intérêt des Pouvoirs Publics, l'Association A.R.A.R. a un projet optimiste, offensif : intégrer dans les créneaux prometteurs les jeunes

non qualifiés. Ceux-ci ne peuvent qu'être sensibles à cette ambition et au dynamisme d'une nouvelle équipe très spécialisée.

Le pédagogue C. Freinet précisait que pour enseigner quelque chose, il fallait beaucoup de savoir-faire, donc de prestige dans la matière concernée. Les travailleurs sociaux qui doivent aider à vivre et à se positionner socialement ont-ils eux-mêmes « réussi » suffisamment à ce point de vue ? Ont-ils et souhaitent-ils un statut social précis et gratifiant et peuvent-ils se passer de spécialistes, par exemple de l'insertion professionnelle, ayant souci d'efficacité ?

Alors, Annie Khaïr Eddine, prototype du Travailleur Social de l'an 2000 ?

André Jaunay
Assistant Social

*A.R.A.R. Association pour la Réinsertion par l'Adaptation et la Recherche Sociale.
15, rue de Flandre 75020 Paris.
Tél. : 245.22.21 (10 à 21 heures).

1. Entreprises : Honeywell, Control Data,
Caisse de dépôts, C.N.R.S...

Les moyens financiers

Participation de l'État pour les stages Rigout : 16 Francs par heure de formation ; de quoi payer un formateur et un administratif pour chaque stage : « noirement insuffisant ».

2 postes d'accueil financés par le ministère du Travail comme aide à la création d'emplois.

Ceci est dérisoire par rapport au projet de l'A.R.A.R. misant sur un travail profond et de bonne qualité. Des subventions ont été demandées sans succès auprès des ministères de la Solidarité et de la Justice : pas de réponse... ils enquêtent.

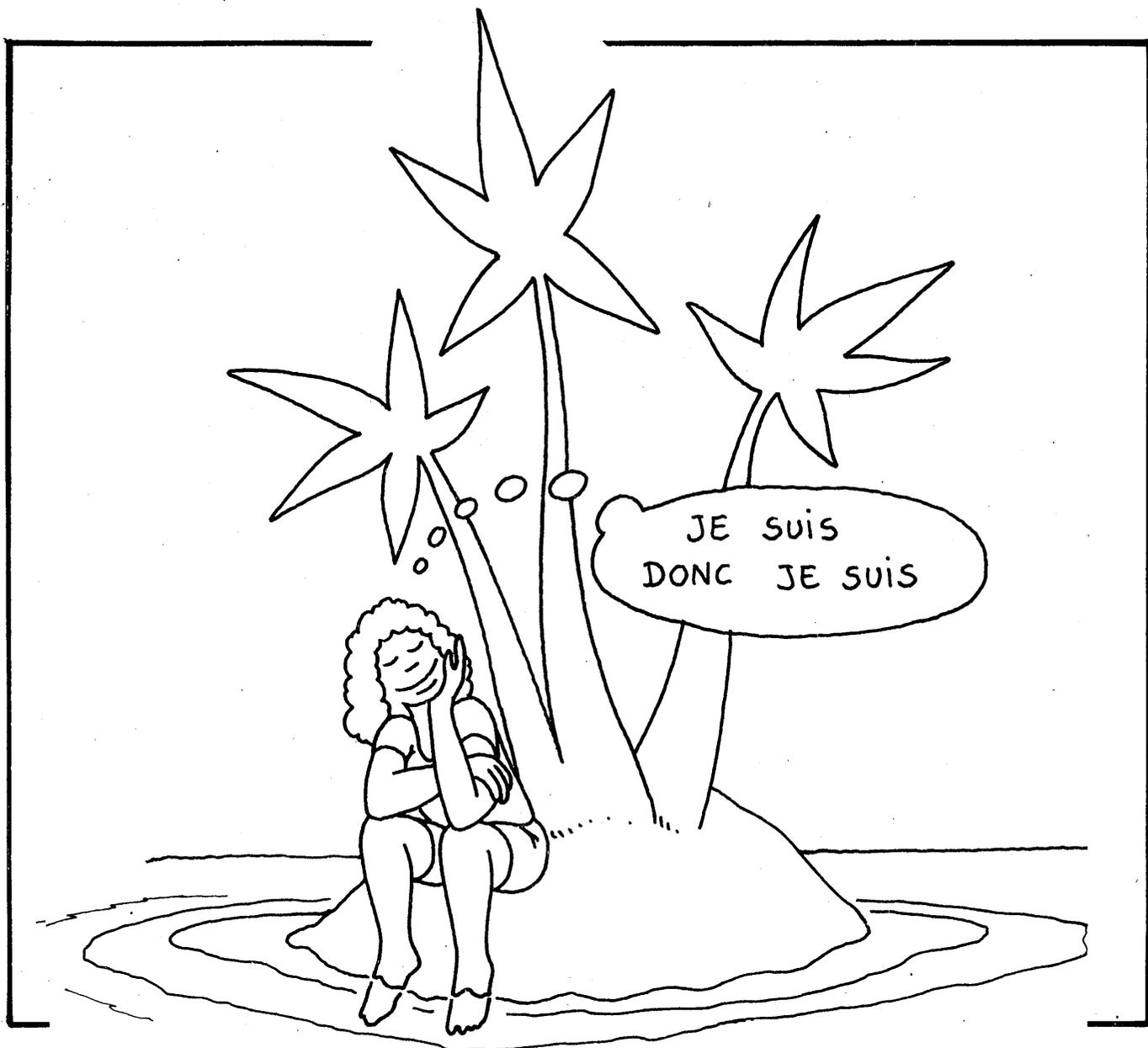
A la mairie de Paris, dossier présenté en 1981 perdu en mai 1982, on demande à l'A.R.A.R. d'en renvoyer un sous huit jours (!). En août, relance de l'A.R.A.R. ; en juin 1983, pas de réponse !!!

Les formateurs ne sont pas payés de façon régulière... L'A.R.A.R. tient encore actuellement grâce au mécénat d'Entreprise... ou à de simples particuliers, l'A.R.A.R. étant agréée par la Fondation de France pour recevoir des dons.



Dans
l'infiniment petit du point
Dans l'infiniment fin du trait

ON trouve



Parler de lieux de vie, de lieux d'accueil... de nouvelles structures... C'est souvent connoter une idée de ferme, d'animaux, d'ouverture, de tolérance... C'est souvent sous entendre une vie quotidienne avec les jeunes ou adultes qui sont là, accueillis... C'est enfin et surtout faire appel au vivre avec, 24 h/24 de sorte que l'appel à la *multiplicité* (1) de la vie et du vécu n'est pas une simple théorie... de sorte que l'accompagnement de l'être vivant là, ensemble, un Nous, éveille une pratique transitionnelle qui ne reste plus à mourir dans les livres...

Mais tout cela, les détails de la vie quotidienne, les fêtes et les «engueula-

des», les lapins et le jardin, la cuisine et le nettoyage, a déjà été conté, dit et redit. Aussi, aujourd'hui, presque 4 ans après une vie de partage, d'échanges... de permanents d'un lieu, comme tant et tant d'autres permanents d'un lieu, je préférerais parler de l'emplacement psycho-culturel du lieu où je me trouve : dire le lieu du lieu.

Le lieu où je vis et où nous vivons n'existe qu'en tant qu'il existe d'autres structures, d'autres réalités, marquées instituées, nous faisant appel quand quelque chose de leur réalité passe les limites de leur encadrement. En ce sens, l'inscription institutionnelle de la réalité, des réalités... institue les lieux culturels

non marqués et leur font appel lorsque de nouvelles marques sont indispensables pour cerner un nouveau problème.

Ces lieux institués ont parfois plusieurs fonctions institutionnelles, la famille, l'école, et tant d'autres n'ont pas seulement une fonction unique... Pourtant, il existe d'autres fonctions et lieux qui n'ont pas cette marque institutionnelle, ils se situent là, dans l'espace vide laissé par les emplacements institutionnels. Parfois l'espace manque et certains de ces lieux se situent uniquement sur le point limite, sur la frontière de deux institutions. Bref, l'emplacement de ces lieux est institué par l'existence d'emplacements institutionnels. Pour-

L'IMMENSITE DU LIEU

tant ces espaces, même institués, mais vides de marques institutionnelles, peuvent se raréfier si l'inscription créative et sauvage qui s'y révèle revendique une valeur équivalente aux valeurs instituées.

Tout ceci pour dire que les lieux se situent là où la marque légal-usuelle ne s'est pas inscrite. Ils se situent aux frontières percées des délimitations institutionnelles pour être là comme garants d'un possible ailleurs, d'une possible innovation, d'un possible échappatoire aux structures légal-usuelles instituées.

Le lieu où je vis et où nous vivons, voudrait et fait son possible pour exister là, dans cet inter-inscription, dans cet «inter-dit» institutionnel. L'importance de se situer à cette césure du dire légal-usuel n'est plus, je pense, à démontrer même si, il faut encore l'expliquer.

— parler de transitionnalité serait-il pas une gageure si le lieu ne se situait pas là où l'on peut passer d'un lieu institué à un autre, d'une dimension à une autre... Or, cet endroit permissif, où peut-il se situer, dans la logique institutionnelle, sinon aux limites de chacune des institutions ?

— parler de multiplicité serait une erreur du même ordre si, le lieu ne se situait pas là où l'unidimensionnalité de l'être n'est plus de mise ; c'est-à-dire là où il est indispensable de faire appel aux différentes dimensions de la vie sans que l'une ou l'autre de ces dimensions ne prime..

Certes, le fait de vivre 24 h/24, le fait d'assumer la quotidienneté, le fait de ne pas faire appel surtout au médical ou surtout à l'administratif, ou surtout à autre chose... Le fait d'être une petite structure... etc, sont des éléments permettant de se situer là, entre les marques institutionnelles, entre les dire, c'est-à-dire là où se situent les jeunes ou adultes que nous accueillons..., avec qui nous vivons. Mais cela n'est pas suffisant. Car le fait de fixer des conditions pour être dans ces espaces est une institutionnalisation du contenu de l'espace... Ainsi, les éléments à leur tour peuvent être légalisés-institués, non plus au sens où même l'espace libre est institué par l'emplacement des espaces occupés, mais, au contraire, au sens où ce vide va être marqué à son tour puisque tous ces actes précités ne sont que des «symptômes» par lesquels, aujourd'hui, se traduit «l'inter-dit»... Mais demain, les symptômes se transformeront car,

comme je viens de le dire, cet espace «inter-dit» est indispensable...

Il est donc important de voir comment se traduit chez nous, par exemple, le fait d'être dans cet espace, en dehors des symptômes dont nous avons déjà parlés.

Tenter d'appréhender cela, devient difficile, dans la mesure où, toujours, on fait appel à ces actes symptômes, un peu comme à l'époque où, en médecine, on soignait le symptôme... et on expliquait la maladie à travers lui. Or, le symptôme est une conséquence, pas une cause. Aussi, parler de cet «inter-dit», de ce «lieu de vie», c'est faire appel avant tout à l'observation des limites, c'est s'engager dans une multitude de chemins à la fois, où la relation émotionnelle prime sur la parole, où l'espace devient réellement multidimensionnel, où «le verbe se fait chair»..., le langage émotion... et loin de dire la ferme, j'ai des odeurs, des images, des sensations, des sueurs, des battements, des angoisses, des joies... qui me viennent... mais qui me viennent où ? à l'esprit ?... qui me viennent là en échos, en frissons, en rêveries, en échanges, en tensions musculaires... Bref, c'est, je pense, quelque chose de cet ordre qui se vit et qui veut vivre dans les césures des phrases institutionnalisées.

En effet, dans ces césures, dans ces points délimitatifs des espaces institutionnels, apparaît l'immensité du doute désinstitutionnalisant, du doute de l'imprévisible marque qui va s'inscrire après le point.

Le lieu de vie du corry est donc avant tout un point, ridicule par sa petitesse, ridicule aussi par le défi lancé à l'immensité du doute que tente de combler la marque institutionnelle. Le rôle du «lieu de vie» est donc là, dans cette césure (manque, castration... analytique), car elle permet avant tout de dire à nouveau, et laisse par là une chance possible à l'imprévisible de ce qu'il va se dire.

Que cet imprévisible se traduise par une répétition plutôt qu'un changement, cela n'est pas important, l'important c'est la possibilité de l'imprévisible.

L'imprévisible du lieu de cette césure, qu'est le point limite de l'institution légal-usuelle, a une importance incroyable dans la mesure où, arrivé à ce stade-là, rien ne sera vraiment pareil qu'avant.

1 — De ce point limite, naît l'imprévisible d'une répétition ou d'un changement... permettant la remise en cause avant le «redire» puisque l'on est là dans «l'inter-dit»...

2 — La répétition, en elle-même est imprévisible, à savoir qu'elle ne sera peut-être pas le calque de l'ancien dire, et, même si cela était, une modification de taille serait établie : on ne se trouverait plus sur la même feuille... Donc, cette répétition entraîne une imprévisible modification qui, aussi infime soit-elle, a de l'importance dans le cadre du «lieu de vie» qui est là pour permettre cette modification.

3 — Enfin, de ce point, naît l'imprévisible du changement c'est-à-dire naît le possible d'une révolution.

Évolution par adaptation ou par mutation, ce point «inter-dit» est le lieu même où, chaque molécule, ensérée, aliénée dans une structure institutionnalisée (structure de la personnalité comprise), trouve par le doute inhérent à leur désaliénation une possibilité de prendre un nouveau sens, de transformer leurs anciennes structures.

Il est donc primordial pour notre lieu de rester cet espace «interdit» où l'émergence du dire va entraîner l'émergence d'un nouvel être, d'une nouvelle structure, imprévisible, certes, mais adaptée à l'être qui parlera avec ses mots.

S'il existait un prélangage institutionnel dans les lieux, il faut savoir que le lieu ne serait plus une césure mais un moule et ferait parti du continuum d'une marque institutionnelle. Or, le danger, pour nous, lieu de vie est de voir un langage s'établir sur notre existence afin de la remplir (remplir le vide institué... par le manque de traces laissées ailleurs...) car alors, l'existence de ce langage rendra celui-ci prélangage pour le jeune et/ou l'adulte accueilli, et ne sera plus un lieu de transition langagière, un espace de multiplicité.

Les risques de «l'inter-dit»

Certes, il semble indispensable qu'existent des marques institutionnelles pour nommer des actes et des faits et permettre un repérage dans une société donnée. Pourtant, il est aussi indispensable que ces marques, ces espaces institutionnels soient délimités afin de permettre l'évasion et la possibilité d'embrasser la globalité de la vie. Mais lorsque l'on se

**Dans l'infiniment petit du point
Dans l'infiniment fin du trait
ON trouve
L'IMMENSITÉ DU LIEU**

situé là, toujours sur les limites, dans l'inter-dit, il se passe une remise en cause telle que, continuellement, on fait un travail de reconstruction et de démolition de soi, dans la mesure où nos repères tombent puisqu'ils sont faits d'éléments compris dans les espaces institutionnalisés : organisation du travail, mœurs, repos, famille, école et/ou éducation...

Chaque fois, ces éléments sont remis en cause par ces jeunes-ou-adultes qui viennent, là, parce qu'ils ne peuvent plus dire leur être à travers les structures institutionnelles... et viennent donc chercher un nouveau panorama de repères dans l'immensité indéfinie, limitée par le point, de la relation émotionnelle défiant tout code préétabli pour en créer un autre, des autres, au moment de l'émission...

Aussi le risque est double.

1 — Le risque de la remise en cause est de « craquer », de ne plus pouvoir vivre sans repères, de ne plus pouvoir faire appel aux repères alors que l'on en a besoin. C'est le risque d'aller trop loin dans cette immensité ponctuelle et de s'y perdre. C'est pourquoi, au niveau de notre lieu nous imposons un contrôle, un regard, un conseil, une aide, un suivi... pour nous permettre d'aller loin en ayant, comme les alpinistes accès au rappel...

Ce contrôle imposé est de l'ordre du suivi par l'équipe d'origine du jeune, venant rappeler une réalité à la fois historique et structurelle pour le jeune et nous-mêmes. Ce contrôle, c'est aussi celui de notre entourage qui nous invite à entrer dans une réalité sociale locale, c'est celui des échanges avec l'administration qui vient nous rappeler que nous ne sommes qu'un point...

Ce qui est important, c'est que tant pour les uns que pour les autres, tant pour les parents, que nous intégrons au maximum, que pour les administrations, le contrôle soit vécu comme une aide au voyage dans le doute fondamental de notre constitution première, émotionnelle et désirante. Si l'entourage comprend cela, alors, l'aide apportée dans les douleurs de l'enfantement du mot nouveau, de l'imprévisible dire à venir, rendront supportables ces douleurs du doute qui pourront prendre toutes les formes accessibles sans dangers ni catastrophes. Mais si l'aide est comprise comme contrôle de l'existence d'un prélangage, de l'existence d'une

norme institutionnelle légal-usuelle, alors c'est la panique la plus généralisée dans notre constitution émotionnelle et désirante, en un mot dans notre corps.

2 — Ceci est le deuxième risque. En effet, ne pas être aidé dans ce travail par les équipes de travailleurs sur le terrain, c'est ouvrir une brèche dans le doute et faire naître le doute sur le doute fondamental, c'est-à-dire faire naître une question subsidiaire au sens propre du terme, qui se substitue au questionnement général et oblige la structure et les êtres qui la forment de résoudre ce substitut et les entraînent à jamais hors du fondamental.

Cette perte, implique la non maîtrise du fondamental et entraîne les individus toujours plus loin dans le gouffre du point. Ce qui revient à ouvrir la porte, sans la possibilité de la fermer, à la souffrance première de l'impossible angoisse du premier son, du premier mot, de la première séparation. Or, cette souffrance corporelle entraînée par la tentative de résoudre une autre question que celle qui nous est propre, va pousser au cri et au désir de parler ; de parler encore et toujours plus donc de venir marquer là, par cette parole un espace intraductible : celui du désir.

Ne retrouve-t-on pas ici notre Job riche et prospère qui se met à douter à partir du moment où son corps est atteint, n'est-ce pas là, dans la douleur du corps et du doute que naît un nouveau questionnement celui de douter de soi et de rechercher au fond de soi la cause de la douleur, de faire appel à la justice : de faire appel à une loi, à une institution au sens pur et vrai du terme ?

(2) Notre histoire nous apporte toujours un éclairage à nos actes qui se situent dans la logique de notre histoire, et nous avons vu que dans notre lieu le

« verbe se fait chair » en mettant la « loi sur la croix » parce que le doute est aidé, accompagné et encadré par l'institutionnel, parce que la place du vide est instituée par ce qui est plein.

Mais si ce qui est plein refuse l'institution du vide, refuse ses limites, nous faisons un bond en arrière en appelant « le verbe par la chair » et en faisant appel à la loi.

Faut-il se plier pour vivre ?

Il existe des êtres qui ne peuvent pas se plier ; aidons-les à vivre tous, tels que nous sommes, travailleurs sociaux, fonctionnaires, parents, élus... ou, si nous refusons cela, réinstaurons les tristes camps d'extermination, les lieux de morts, pour tous nos jeunes et adultes fous et déments...

Mais grand Dieu, non, vous tous comme nous-mêmes, espérons à d'autres choses, une autre compréhension, une autre communication que celle de la mort avec des êtres pour qui la loi, « à tous les sens du terme », est un monème enfoui à tout jamais dans les structures fondamentales de leur constitution.

Alors, au risque que certains se remettent en cause, au risque de se perdre, au risque de vivre, ne faut-il pas aider ceux qui veulent travailler là où seul le corps est signifiant ?

C'est risqué, mais c'est possible de vivre dans « l'inter-dit » dans la multiplicité et le transitionnel, surtout si, et avant tout, quand on l'a choisi. Aidons les gens dans ce travail, participons à ces rencontres communicatives ; permettons l'existence du point pour que dans cette césure naisse l'imprévisible : L'IMPOSSIBLE PEUT ÊTRE.

Le 7/12/82,
CAUSSE Baudille
« Le Corry »
11240 FERRAN

(1) — Le terme de multiplicité est emprunté à l'ouvrage de C. SIGALA « Multiplicités ou des lieux de vie par milliers » qui vient de paraître aux Éditions VRAC.

(2) — Ceci ne peut-il expliquer l'affaire du Coral où l'institué refuse un espace libre en s'en prenant au corps, en donnant à celui-ci

un langage pré-établi... L'attaque portée avec autant de publicité ne vient-elle pas là pour qu'il y ait appel à l'institutionnel, à la justice, à la parole ? Afin que cesse la possibilité de l'imprévisible au profit du ronron prévisible de chronicisation ?

LA CONFEDERATION FRANCAISE DES PROFESSIONS SOCIALES NOUS ECRIT ...

Elle nous adresse un document en vue de publication que nous livrons, chers lecteurs, à votre esprit d'analyse.

Ce document a été soumis au Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité Nationale, au sujet des conditions d'exercice des professions sociales.

PROJET DE LOI sur les conditions d'exercice des professions sociales

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les professions sociales se sont développées et le nombre de leurs membres s'est accru au cours des dernières décennies. Cette diversification et cet accroissement s'expliquent sans doute par la nécessité de répondre, dans le domaine psychologique et social, à des besoins eux-mêmes croissants et parfois nouveaux d'une population qui doit s'adapter à la complexité de la vie moderne ainsi qu'aux changements de la société, et faire face à des risques qui se sont aggravés, notamment dans l'ordre économique.

Mais ce développement des professions sociales s'est fait sans qu'une conception d'ensemble y ait présidé et sans qu'aient été clairement définies les conditions d'exercice de ces professions.

En effet, à l'exception de l'activité des assistants et assistantes de service social, dont l'exercice fait l'objet des articles 218 à 229 (Titre VI) du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, les autres activités professionnelles du domaine social n'ont fait l'objet d'aucune disposition législative ou réglementaire.

Sans que soient mises en cause la compétence et la conscience des membres des professions sociales, il importe cependant, eu égard à la nature de leurs activités, que soient définies un minimum de règles, afin que les clients et usagers soient assurés des garanties auxquelles ils peuvent légitimement prétendre.

Il s'agit, en premier lieu, de la protection de l'intimité de la vie privée. L'obligation du secret n'est faite actuellement qu'aux seuls assistants et assistantes de service social, et non pas aux membres des autres professions sociales. L'extension de l'obligation du secret

professionnel à toutes les professions sociales est l'un des objets du présent projet.

Il importe, en second lieu, d'affirmer l'autonomie technique de ceux des membres des professions sociales qui exercent leurs activités dans le cadre de la fonction publique ou d'entreprises ou d'organismes publics et privés de toute nature. Cette autonomie technique est compatible avec la dépendance administrative des membres des professions sociales qui ont le statut de fonctionnaire ou la qualité de salarié.

Quant aux membres des professions sociales qui exercent à titre libéral, ils doivent être soumis aux mêmes règles pour ce qui est des garanties offertes à leurs clients.

Les modes de relations entre le client ou l'usager et les membres des professions sociales sont, certes, très variés : libre choix ou non des intervenants, unicité ou pluralité de ceux-ci, participation financière du client ou gratuité totale, diversité des organismes ou des services sociaux qui peuvent être publics ou privés, recours à des praticiens indépendants.

Il a paru cependant possible et opportun de formuler seulement un petit nombre de règles professionnelles communes, applicables à l'ensemble des professions sociales, quels que soient le statut ou la situation juridique du praticien et de l'organisme où il exerce.

Afin que ces règles ne restent pas lettre morte, il importe que soient créées des instances chargées de veiller à leur application et, le cas échéant, de prononcer des sanctions disciplinaires en cas d'infraction.

Le présent projet de loi qui est donc limité aux principes fondamentaux et aux règles essentielles en matière de

déontologie et de discipline des professions sociales, renvoie pour les détails d'application à un décret en Conseil d'État.

PROJET DE LOI

Article premier. Les conditions d'exercice des professions sociales sont fixées, conformément aux principes énoncés dans la présente loi, par décret en Conseil d'État.

Article 2. 1. Les professions sociales au sens de l'article 1er de la présente loi, sont celles dont l'exercice consiste en la pratique de l'acte social.

2. a. L'acte social a pour objet de mettre les personnes, les familles et les groupes, à même d'assumer les situations auxquelles ils sont confrontés, notamment de surmonter les difficultés et de promouvoir leurs capacités de réflexion et d'action.

b. L'acte social est conduit suivant un processus méthodique qui, s'accomplissant dans le champ social, comporte notamment le recueil des données, l'élaboration d'hypothèses, l'établissement d'un diagnostic, la mise en œuvre d'un plan d'action et l'évaluation des résultats.

c. L'acte social est exercé dans le respect de la dignité et de la liberté de la personne humaine, ainsi que de l'autonomie des groupes sociaux.

3. Les praticiens qui n'accomplissent qu'un segment de l'acte social et ne sont, de ce fait responsables que de la réalisation partielle du processus, notamment lorsqu'ils exercent des fonctions adjuvantes et complémentaires, sont soumis aux règles professionnelles fixées par la présente loi et les décrets pris pour son application.

Article 3. 1. Sont notamment soumis aux obligations résultant de la présente loi les membres des professions suivantes :

- Aides médico-psychologiques
- animateurs socio-éducatifs ou socio-culturels
- Assistants de service social
- Conseillers en économie sociale familiale
- Conseillers du travail
- Délégués permanents à la tutelle
- Éducateurs spécialisés

- Éducateurs de l'Administration Pénitentiaire et de l'Éducation Surveillée
- Éducateurs de jeunes enfants
- Moniteurs-Éducateurs
- Surintendants d'usines et de services sociaux
- Travailleuses familiales

2. D'autres professions pourront être ajoutées à la liste ci-dessus, par décret en Conseil d'État, pris sur le rapport du ministre de la Solidarité Nationale et, le cas échéant, du ministre compétent pour les professions considérées.

Article 4. Les membres des professions sociales sont soumis au secret professionnel dans les conditions et sous les sanctions définies par l'article 378 du Code Pénal.

Article 5. Il est institué dans chaque région, pour chacune des professions auxquelles s'applique la présente loi, une commission de discipline.

1. La commission régionale veille à l'application des principes et des règles fixés par la présente loi et par les décrets pris pour son application. Elle pourra prononcer des sanctions disciplinaires en cas de manquement aux règles de la profession.

2. Cette commission est présidée par un magistrat de l'ordre administratif, en activité ou honoraire, désigné par le président du tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve le siège de la région. Elle comprend en outre deux assesseurs membres de la profession, dont un exerçant à titre libéral lorsque la profession ne comporte pas que des salariés.

Les assesseurs, ainsi qu'un suppléant pour chacun d'eux, sont élus dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.

3. La commission régionale peut être saisie par le ministre de la Solidarité nationale, le ministre de la Santé, le ministre de..., le Commissaire de la République, le Procureur de la République, par l'autorité administrative investie du pouvoir de nomination ou par tout groupement professionnel régulièrement constitué.

4. Appel des décisions de la commission régionale peut être porté devant une commission nationale, présidée par un Conseiller d'État en activité ou honoraire, et dont la composition

et le fonctionnement sont fixés par décret en Conseil d'État.

5. La commission régionale et la commission nationale peuvent prononcer les sanctions suivantes :

- 1) l'avertissement ;
- 2) le blâme ;
- 3) l'interdiction temporaire d'exercer la profession ;
- 4) l'interdiction définitive d'exercer la profession.

Le membre d'une profession sociale qui a fait l'objet d'une mesure d'interdiction définitive peut, sur sa demande, être relevé de cette interdiction par la commission nationale après un délai de cinq années au moins à compter de la décision définitive. En cas de rejet, il ne peut être formé de nouvelle demande qu'après un délai de cinq ans.

PROJET DE DÉCRET

Le Premier Ministre,
sur le rapport du ministre de la Solidarité Nationale,
...etc...

Vu la loi N°... - 82, relative aux conditions d'exercice des professions sociales ;

Vu...etc...
décrète :

Article premier - Les règles relatives aux conditions d'exercice des professions sociales définies aux articles 2 et 3 de la loi susvisée du... 1982, sont fixées par ladite loi, et en exécution de l'article premier de celle-ci, par le présent décret, sans préjudice des dispositions propres à chaque profession.

Article 2 - L'exercice de l'acte social, dans le respect de la dignité et de la liberté de la personne, ainsi que de l'autonomie des groupes sociaux, conformément au 2. de l'article 2 de la loi susvisée du... 1982, comporte notamment les obligations ci-après énoncées :

1. Les membres des professions sociales doivent avoir égard aux croyances et aux mœurs des personnes et des groupes, pourvu que ces croyances et mœurs ne soient pas contraires aux droits de l'Homme.

2. Aux fins d'aider les personnes et les groupes à exercer de libres choix et à assumer leurs responsabilités, les membres des professions sociales tien-

ent compte, dans leurs interventions, des différentes manières de ressentir, de penser et d'agir de ces personnes et de ces groupes.

Article 3 - Il incombe à tout membre d'une profession sociale de choisir, sous sa responsabilité, pour l'exécution de l'acte social, les méthodes et les moyens à mettre en œuvre.

Il lui revient aussi, sous sa responsabilité et sauf dans les cas où il en serait autrement disposé par la loi, de prolonger, de modifier, ou d'interrompre l'exécution de l'acte social.

Article 4 - Aucune autorité, ni aucun employeur ne peut imposer à un membre d'une profession sociale des conditions ou modalités d'activité qui seraient de nature à compromettre la qualité de l'acte social.

Article 5 - Dans les cas où il y a lieu d'apprécier la compétence d'un membre d'une profession sociale, cette appréciation ne peut être faite que par une personne hautement qualifiée ou un collège d'experts, l'un et l'autre appartenant à la même discipline professionnelle.

Article 6 - L'autonomie technique des membres des professions sociales, telle qu'elle résulte notamment des dispositions des articles 3 et 4 ci-dessus, ne peut avoir pour effet de dispenser ceux-ci de se conformer aux obligations administratives qui s'attachent normalement à leurs fonctions dans le cadre de l'organisme public ou privé dans lequel ces fonctions sont exercées.

Article 7 - Dans le cas où l'acte social est exercé à l'égard d'une personne ou d'un groupe par plusieurs membres d'une ou plusieurs professions sociales, le partage des informations recueillies dans l'exercice de l'acte social est autorisé entre les membres qui participent à cet acte, à condition que les personnes ou groupes intéressés aient donné leur consentement.

Article 8 - Lorsqu'un membre d'une profession sociale constate qu'un mineur auprès duquel il est appelé est victime de sévices ou de privations, il doit mettre en œuvre les moyens les plus adéquats pour le protéger en faisant preuve de prudence et de circonspection, mais en n'hésitant pas, si cela est nécessaire, à alerter les autorités compétentes, s'il s'agit d'un mineur de quinze ans.

ÇA M'ENERVE !

Article 9 - Dans tous les cas où un membre d'une profession sociale est dûment mandaté par une autorité judiciaire ou administrative, il lui communique les éléments qu'il juge nécessaires pour éclairer la décision du mandant et après en avoir préalablement informé les personnes concernées.

Article 10 - Un arrêté interministériel fixe les conditions minimales de fonctionnement que doit observer tout organisme qui, quel que soit son statut juridique, emploie des membres d'une profession sociale.

Cet arrêté détermine, entre autres, les dispositions à prendre pour que le secret professionnel soit respecté, notamment en ce qui concerne le courrier, les modalités d'accès aux fichiers et aux dossiers et l'isolement acoustique des locaux.

Article 11 - Le ministre de la Solidarité Nationale, le ministre de la Santé, le ministre de... etc... sont chargés de l'exécution du présent décret.

La Confédération Française
des Professions Sociales
3, rue de Stockholm 75008 Paris
Tél. : 522.09.86
CCP 8482 - 12 A

« UN TRAVAIL NOMMÉ DÉSIR »

Les groupes homos d'entreprise N. GAIS PTT, et D'DASSistance GAIE (homos et lesbiennes du secteur santé social) viennent de sortir le premier numéro de leur journal T.N.D.

On y parle des luttes et du vécu des homos dans le travail, en particulier dans les PTT, et dans le secteur de santé social.

Vous pouvez vous le procurer en écrivant à :

D'DASSistance GAIE/GAIS PTT
c/o CANAL B.P. 112
75963 PARIS cedex 20

La gauche au pouvoir, c'était un petit espoir, mais visiblement certaines pratiques administratives n'ont pas évolué. Alors en ces temps où l'on nous prêche et nous applique l'austérité il est inadmissible de ne pas commencer par colmater les trous dans sa propre maison avant de pomper l'argent dans toutes les poches.

Alors que l'on dénonce les bourgeois par la fuite de leurs capitaux, on laisse des petits technocrates de l'administration gâcher des milliards. Révoltant !

Deux exemples : une erreur de la DASS qui attribue à une association un supplément de plusieurs dizaines de millions de francs. Cette petite méprise apparaîtra dans les comptes comme une dotation exceptionnelle... Merci pour nos impôts supplémentaires !

Autre exemple, dans le cadre

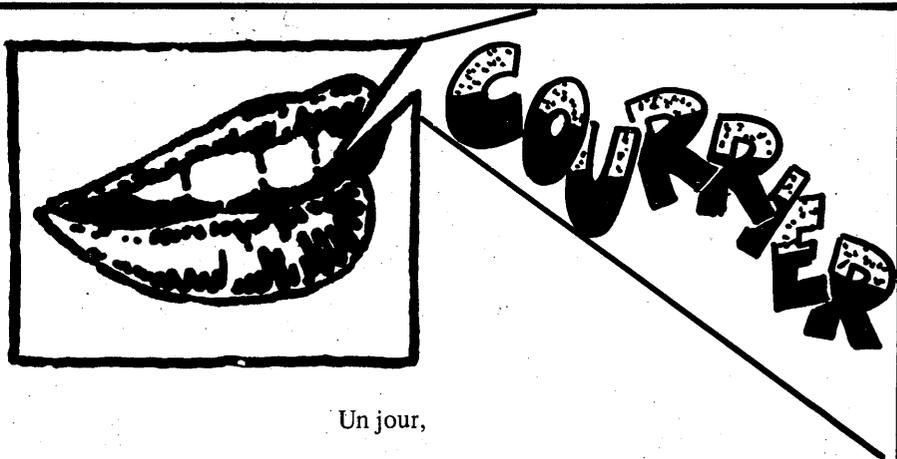
d'une institution fonctionnant au prix de journée qui envoie tous les deux mois ses factures à la DASS.

Cette dernière accumule des retards de paiement des factures, l'association est obligée d'avoir un découvert bancaire pour payer les salaires de son personnel... pendant ce temps-là la DASS va devoir prendre en charge plusieurs dizaines de millions d'agios... merci pour les banques !

Les milliards pour l'économie existent, pas seulement dans les poches des « riches ». En tant que citoyens et travailleurs sociaux payés sur les deniers publics, nous avons un devoir d'alerter l'opinion sur des pratiques incohérentes qui nuisent à la collectivité...et à nous-mêmes.

Si vous avez d'autres petites « bavures » à nous faire connaître, n'hésitez pas !

Philippe



Un jour,

Salut les pepseux,

On se dit : tiens, voilà une initiative qu'elle est bien ! « Paroles et pratiques sociales ». De ce qui est de se réapproprier les paroles, OK. Mais les pratiques, on les cherche à chaque coin de page, entre les lignes, voire même derrière les dessins.

Oui, tiens par exemple, le N° 4 où les articles commencent bien et finissent par un rabachage de lieux communs socio-psy et reprennent les analyses cent fois menées sur la face cachée de l'éduc, du « Ki c'est Ki kause ici et pour koi et comment » (Cf articles « Paroles perdues, paroles volées », « Du champ de l'autre »).

Le plusse dommage c'est kon y parle toujours « autour de » mais jamais « de ».

L'article « l'anti-assistanat », ben, on aurait bien aimé savoir concrètement ce qui s'était fait, les blocages, limites... Rien - Niet. « Rendre compte et participer à ce qui s'élabore dans le champ des idées et des pratiques nouvelles » qu'ils disaient !

Mais je n'ai rien vu allant au-delà des constats négativistes bien connus sur le manque, le trou, la béance du travail social et de ceusses qui sont concernés.

Mais peut-être que je me suis gourrée sur le but du journal et qu'il ne reflète que ce que les gens y mettent de leurs préoccupations (place - identité) et que y a pas de réponse aux questions posées, que sous le soleil rien de bien nouveau ?

Tchao et bonnes vacances

Françoise - A.S. en déformation

COLPORTEUR ET TAUPIER

Anne-Marie Rabier

Igloos quart-monde numéro 116

1er trimestre 1983.

L'histoire d'une famille pauvre a pu être reconstruite sur sept générations, grâce au récit oral qu'a bien voulu en faire Paul Gevat issu lui-même du sous prolétariat, à Anne-Marie Rabier, militante du mouvement A.T.D. quart-monde.

« Les pauvres ne font pas l'histoire », dit-on. De nombreux historiens et romanciers ont cependant souvent raconté la vie des pauvres gens. La différence avec ce récit réside dans le fait que l'histoire de la famille Gévat/Colin est saisie sur le vif, relatée chronologiquement, sans effet littéraire, âprement authentique.

Elle se situe dans le contexte économique du développement industriel de la Belgique et du Nord de la France au cours des 18 et 19èmes siècles, soulignant notamment la misère des ouvriers des filatures, puis des mines, qui entraînera un paupérisme endémique, et chez certains d'entre eux, une marginalisation progressive.

Les parents de Paul Gévat, à la fin du 19ème siècle, vivant dans la crainte permanente des accidents mortels de la mine, prirent le parti de s'en détacher et choisirent d'assumer le pénible mais non dangereux métier de colporteur.

Les possibilités de choix professionnels pour les classes pauvres, quasi illettrées, des 18 et 19èmes siècles, sont très réduites : les ouvriers de la filature, pour leur part fiers de leur métier, s'y accrochaient désespérément malgré leur extrême misère, pour ne pas basculer dans la mendicité, qu'ils réprouvaient.

Si le choix des parents de Paul Gévat leur confère l'indépendance, il impliquera par la suite la nécessité de recourir à une mendicité sporadique. Le

métier de colporteur, qui consiste à vendre de menus objets, et qui comporte également un rôle social dans les campagnes, est pénible et de moins en moins rémunérateur. Ne parvenant pas à subvenir aux besoins d'une famille très nombreuse, la mère de Paul Gévat et lui-même plus tard, durent mendier pour suppléer aux maigres ressources rapportées par la vente dans les villages de plus en plus éloignés de leur domicile. Même la chasse aux taupes dans laquelle se spécialisa également Paul Gévat ne suffisait pas à nourrir sa famille. La fresque familiale qu'il présente constitue une illustration de tous les problèmes du sous-prolétariat, dénoncés par le mouvement ATD quart monde, et qui sont causes de son inéluctable exclusion de la société. On retrouve dans ce récit, de façon notoire ou en filigrane, les problèmes de santé, logement, scolarité, travail auxquels sont confrontées depuis toujours des familles n'ayant jamais atteint le plus bas échelon de l'échelle sociale : mortalité infantile, maladies mal soignées causes de morts précoces, accidents mortels dans la mine, travail des jeunes enfants, logements insalubres, engendrant mésestantes, alcoolisme, délinquance, scolarité mal suivie, à l'origine de l'illettrisme constaté sur plusieurs générations.

Si certains eurent « la chance » de s'en sortir un peu mieux que les autres dans le récit de Paul Gevat, c'est parce qu'il s'agissait certes, d'individus un peu plus motivés que les autres (par exemple l'oncle colporteur de lunettes, devenu opticien). Mais tous les autres, qui n'ont pas eu la chance pour eux, étaient les plus vulnérables, qui subissaient avec plus d'intensité les excès de caractère

des membres de leur entourage (pourquoi deux maris successifs de la même femme boivent-ils autant ?) La mère de Paul Gevat « femme très forte et courageuse », mais jalouse de ses époux, tous deux « coureurs de jupons ». Pourquoi ce même phénomène d'alcoolisme et d'infidélité s'est-il reproduit deux fois de suite au sein du même foyer... On peut se poser des questions... diront les « psy », mais aussi, les sociologues pourront ajouter que, dans un tel contexte de misère, les relations familiales subissent les coups de boutoir beaucoup plus fortement qu'ailleurs. Alors Alcoolisme, cause ou effet ?...

Le récit de Paul Gevat est un tissu où s'entrecroisent les fils rugueux de la misère et les fils soyeux de l'amour et du courage, car Paul Gevat rappelle que le plus dur dans la misère est l'exclusion qu'elle engendre, et que le plus essentiel pour l'homme est bien d'être reconnu par les autres et, pour tous, de pouvoir vivre « dans un monde où l'amour leur soit possible »... Ils réclament une société capable de « montrer l'amour ». Paul Gevat redécouvre lui-même, les bases fondamentales de la psychologie : « En règle générale, un enfant qui n'a pas connu l'amour maternel, surtout l'amour maternel, c'est un enfant voué à l'échec. Paternel aussi, mais meilleur maternel. Un enfant quand il va rentrer chez lui, qu'il trouve sa maman qui va dire ainsi : mon petit garçon, vous avez encore bien travaillé, vous avez eu du mal, comment est-ce que ça a été à l'usine ? Et tout ça et tout ça, ça lui fait plaisir. Quand vous parlez à des autres gens, quand vous parlez de leur enfant, c'est tout pareil que si vous parliez du monde entier, c'est tout ce qu'ils ont de plus cher. Pour ma maman peut-être que c'était la même chose, mais je ne sais pas, je ne l'ai jamais su... ».

Paul Gevat souhaite pour chacun le minimum de bien-être et de disponibilité pour pouvoir exprimer l'amour.

